

COMMUNE DE SAINT-DENIS-DE-L'HOTEL



SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

EXERCICE 2018

Table des matières

1. Caractérisation technique du service.....	3
1.1. Présentation du territoire desservi.....	3
1.2. Mode de gestion du service.....	3
1.3. Estimation de la population desservie (D101.1).....	3
1.4. Nombre d'abonné.....	4
1.5. Eaux brutes.....	5
1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau.....	5
1.5.2. Achats d'eaux brutes.....	6
1.6. Eaux traitées.....	6
1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018.....	6
1.6.2. Production.....	7
1.6.3. Achats d'eaux traitées.....	8
1.6.4. Volumes vendus au cours e l'exercice.....	8
1.6.5. Autres volumes.....	9
1.6.6. Volume consommé autorisé.....	9
1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	9
2. Tarification de l'eau et recettes du service.....	10
2.1. Modalités de tarification.....	10
2.2. Facture d'eau type (D102.0).....	11
2.3. Recettes.....	12
3. Indicateurs de performance.....	13
3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	13
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.....	13
3.3. Indicateurs de performance du réseau.....	15
3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	15
3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	16
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	16
3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	17
3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	18
4. Financement des investissements.....	19
4.1. Branchements en plomb.....	19
4.2. Montants financiers.....	19
4.3. État de la dette du service.....	19
4.4. Amortissements.....	19
4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	20
4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	20
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	21
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	21
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L1115-1-1 du CGCT).....	21
6. Tableau récapitulatif des indicateurs.....	22

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 Intercommunal

- Nom de la collectivité : **SAINT DENIS DE L'HOTEL**
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **COMMUNE**

- Compétences liées au service :

Production	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Traitement	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Transfert	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Stockage	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

- Territoire desservi : **SAINT DENIS DE L'HOTEL**

- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui Non
- Existence d'un règlement de service Oui Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie à autonomie financière
 Régie avec prestataire de service
 Délégation de service public (affermage ou concession)

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 2 934 habitants au 31/12/2018 (2 934 au 31/12/2017).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 1 565 abonnés au 31/12/2018 (1 540 au 31/12/2017).

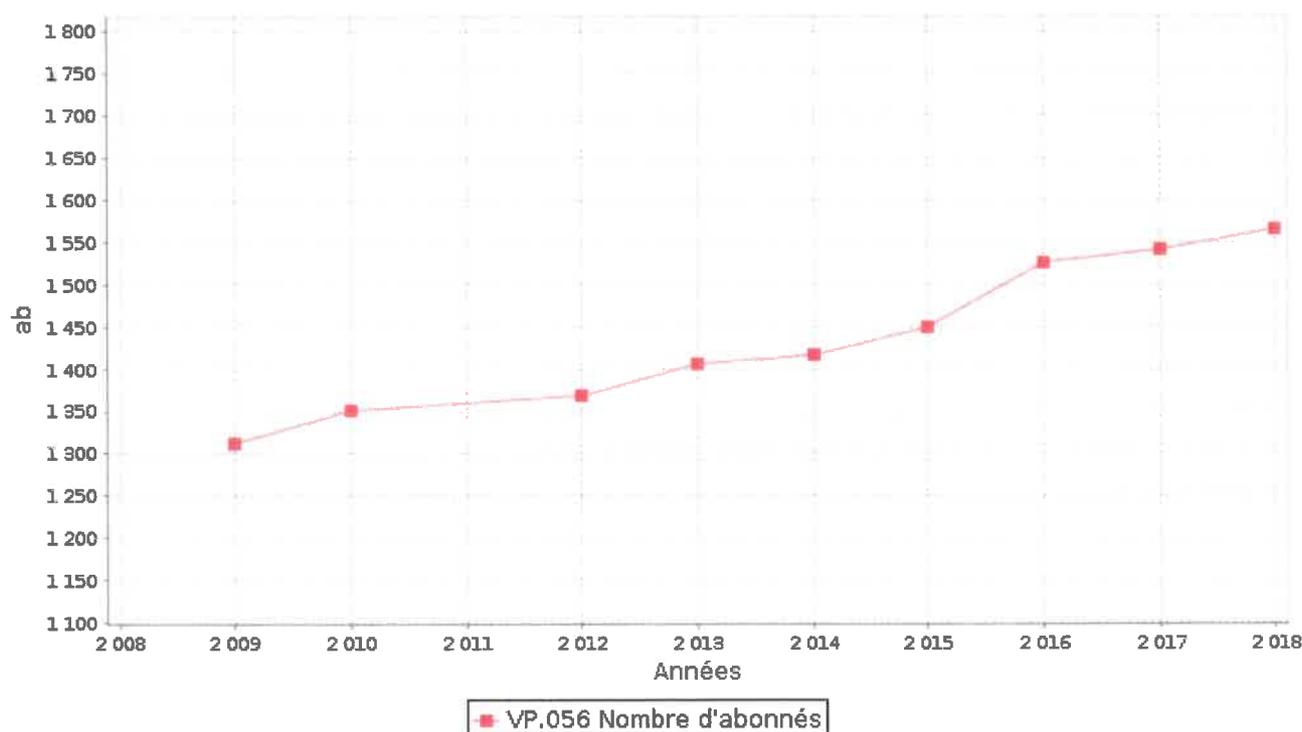
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2017	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2018	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2018	Nombre total d'abonnés au 31/12/2018	Variation en %
Saint-Denis-de-l'Hôtel					
Total	1 540			1 565	1,6%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **34,17 abonnés/km au 31/12/2018 (33,62 abonnés/km au 31/12/2017).**

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **1,87 habitants/abonné au 31/12/2018 (1,91 habitants/abonné au 31/12/2017).**

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **116,8 m³/abonné au 31/12/2018. (124,13 m³/abonné au 31/12/2017).**



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

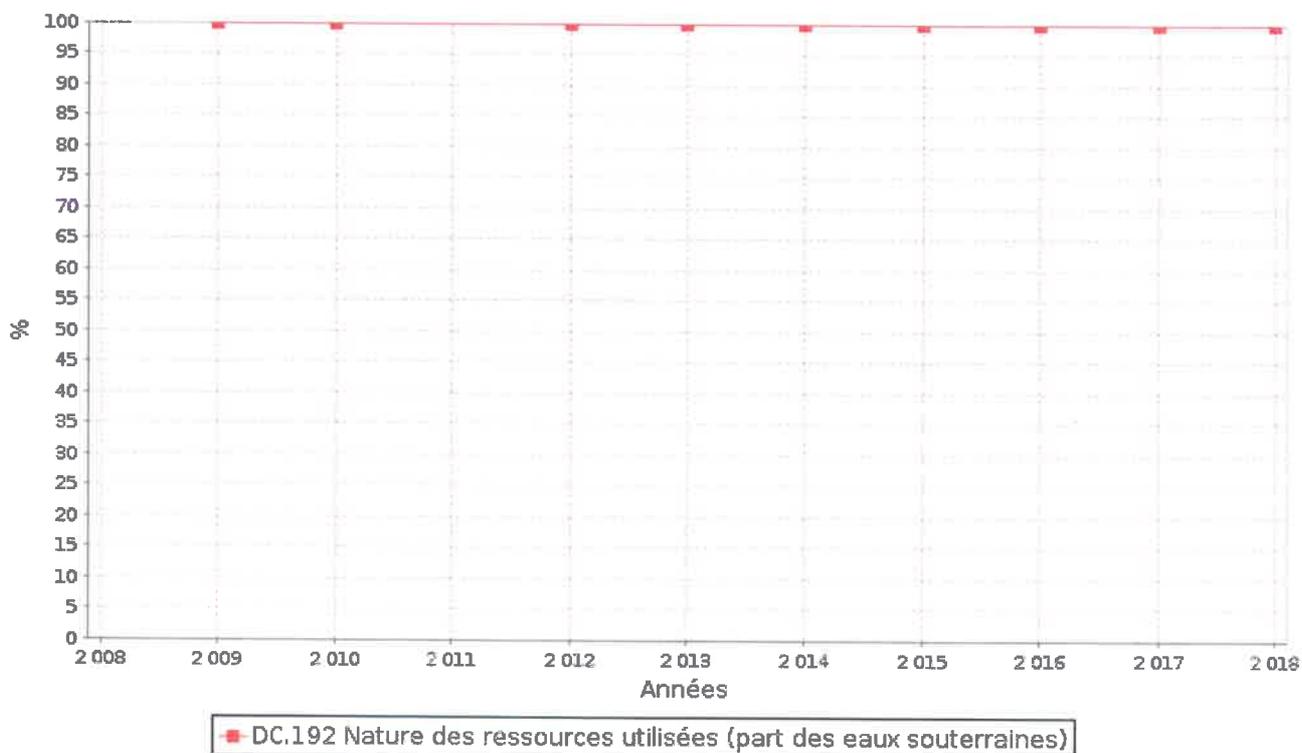


Le service public d'eau potable prélève 0 m³ pour l'exercice 2018 (0 pour l'exercice 2017).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m ³	Variation en %
Total					

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



1.5.2. Achats d'eaux brutes



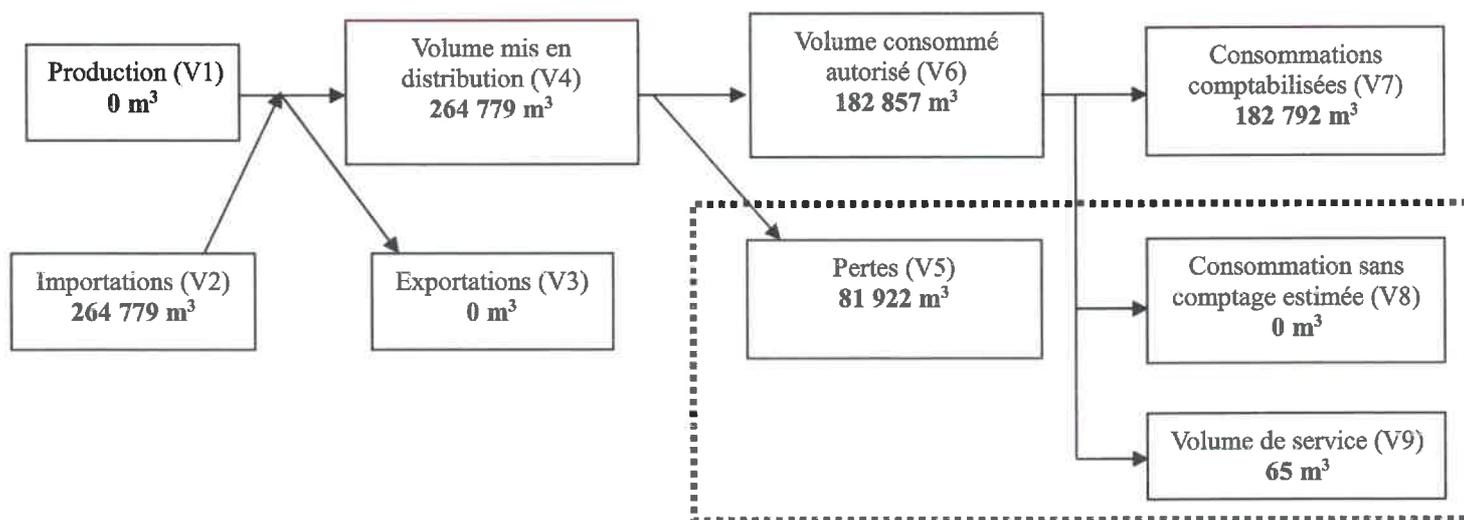
Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m ³	Observations
Total			

1.6. Eaux traitées



1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018



1.6.2. Production

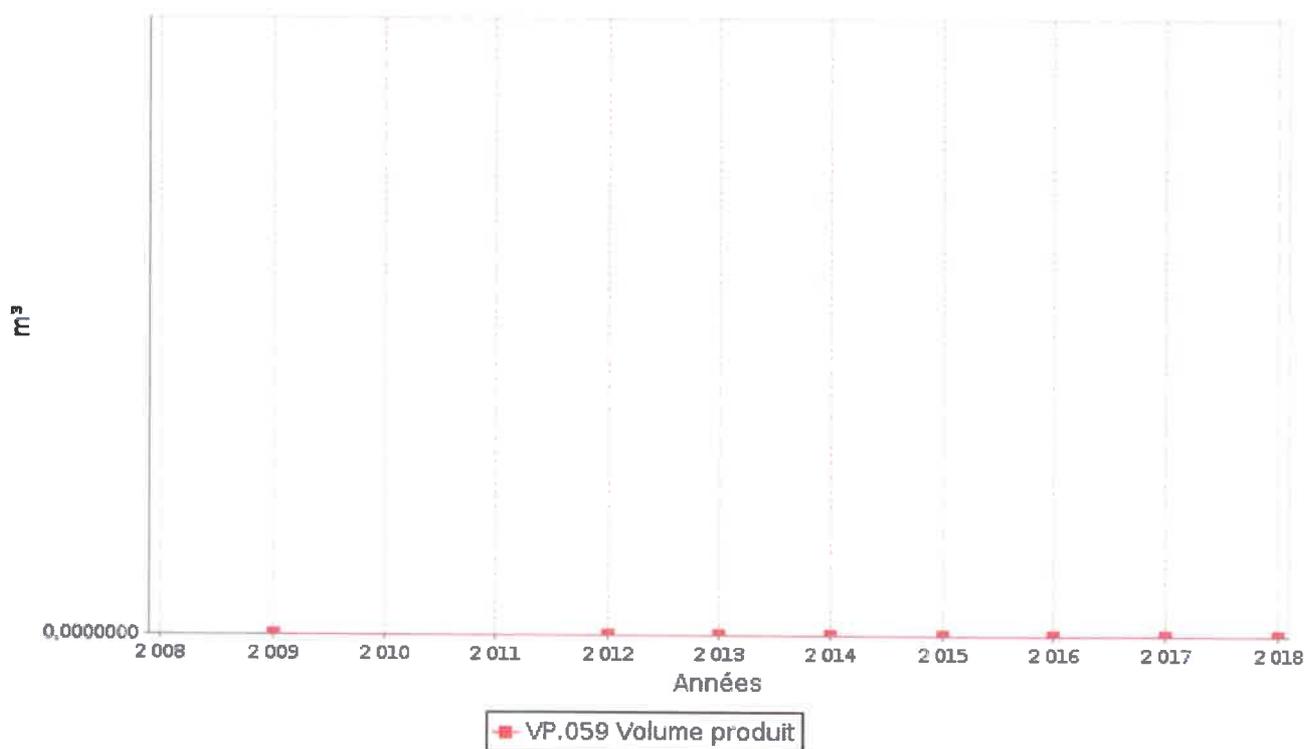


Le service a 0 station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2017 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2018 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2018
Ressource 1				
Ressource 2				
Total du volume produit (V1)	0	0	%	



1.6.3. Achats d'eaux traitées



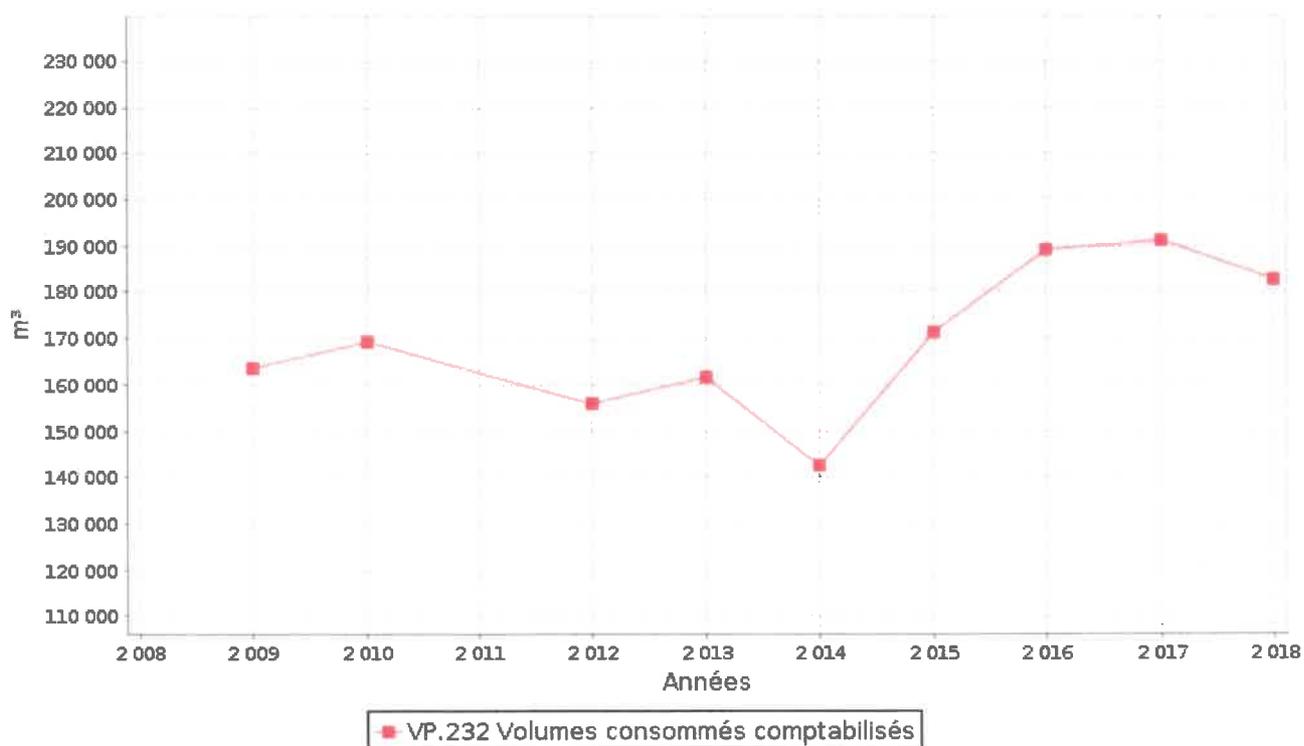
Fournisseur : SEVAMOL	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2018
Total d'eaux traitées achetées (V2)	308 265	264 779	-14,1%	60

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	191 160	182 792	-4,4%
Abonnés non domestiques	0	0	0%
Total vendu aux abonnés (V7)	191 160	182 792	-4,4%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽³⁾			
Total vendu à d'autres services (V3)	0	0	0 %

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
 (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. *Autres volumes*



	Exercice 2017 en m3/an	Exercice 2018 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	800		%
Volume de service (V9)	900	65	-92,8%

1.6.6. *Volume consommé autorisé*



	Exercice 2017 en m3/an	Exercice 2018 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	192 860	182 857	-5,2%

1.7. *Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)*



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **45,8 kilomètres au 31/12/2018 (45,8 au 31/12/2017)**.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2018 et 01/01/2019 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	14,2 €	10,14 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m ³	1,66 €/m ³	1,66 €/m ³
	Autre : _____	€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	0 %	0 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	____ €/m ³	0,15 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,23 €/m ³	0,23 €/m ³
	VNF Prélèvement	____ €/m ³	____ €/m ³
	Autre : _____	____ €/m ³	____ €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

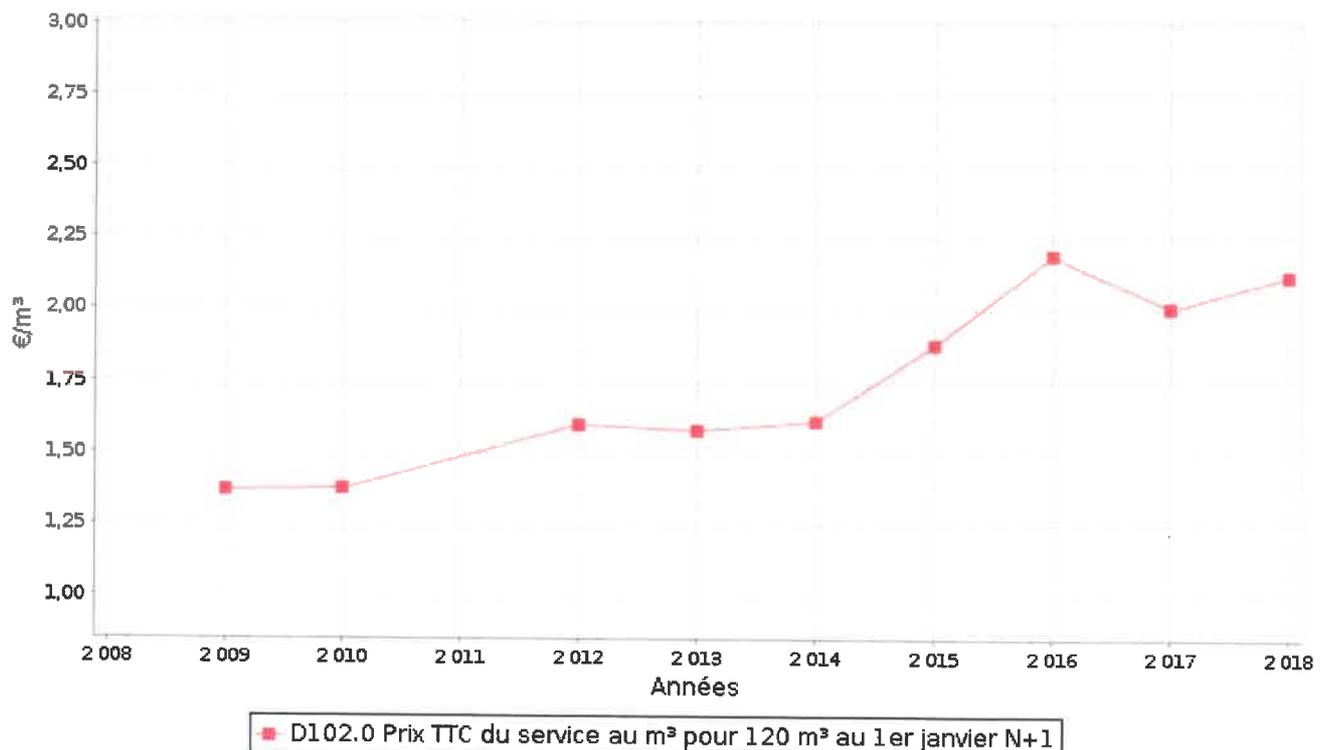
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant les frais d'accès au service

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2018 et au 01/01/2019 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	14,20	10,14	-28,6%
Part proportionnelle	199,20	199,20	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	213,40	209,34	-1,9%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	—	—	—%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	27,60	27,60	0%
VNF Prélèvement :	0	0	0%
Autre :	0	0	0%
TVA	0	0	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	27,60	45,60	65,2%
Total	241,00	236,94	-1,7%
Prix TTC au m³	2,01	1,97	-2%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Commune Saint Denis de l'Hôtel	Exercice 2017 en €	Exercice 2018 en €	Variation en %
Total des recettes au 31 décembre de l'année			
Recettes	284.910,00 €	289.497,00 €	1.6 %

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018
Microbiologie	10	0	10	0
Paramètres physico-chimiques	10	0	10	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2017	Taux de conformité exercice 2018
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	96%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	105

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement

de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

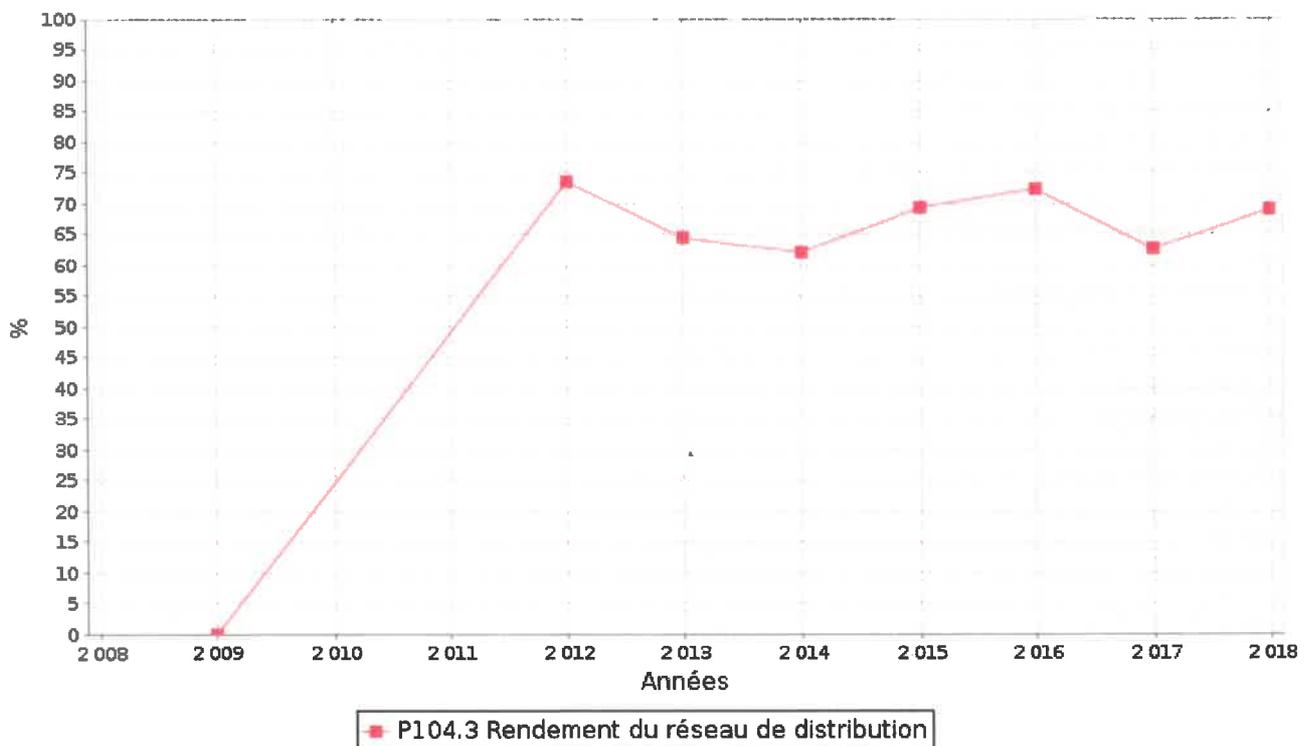
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2017	Exercice 2018
Rendement du réseau	62,6 %	69,4 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	11,54	10,99
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	_____ %	_____ %



3.3.2. *Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)*



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2018, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **4,9 m³/j/km** (7 en 2017).

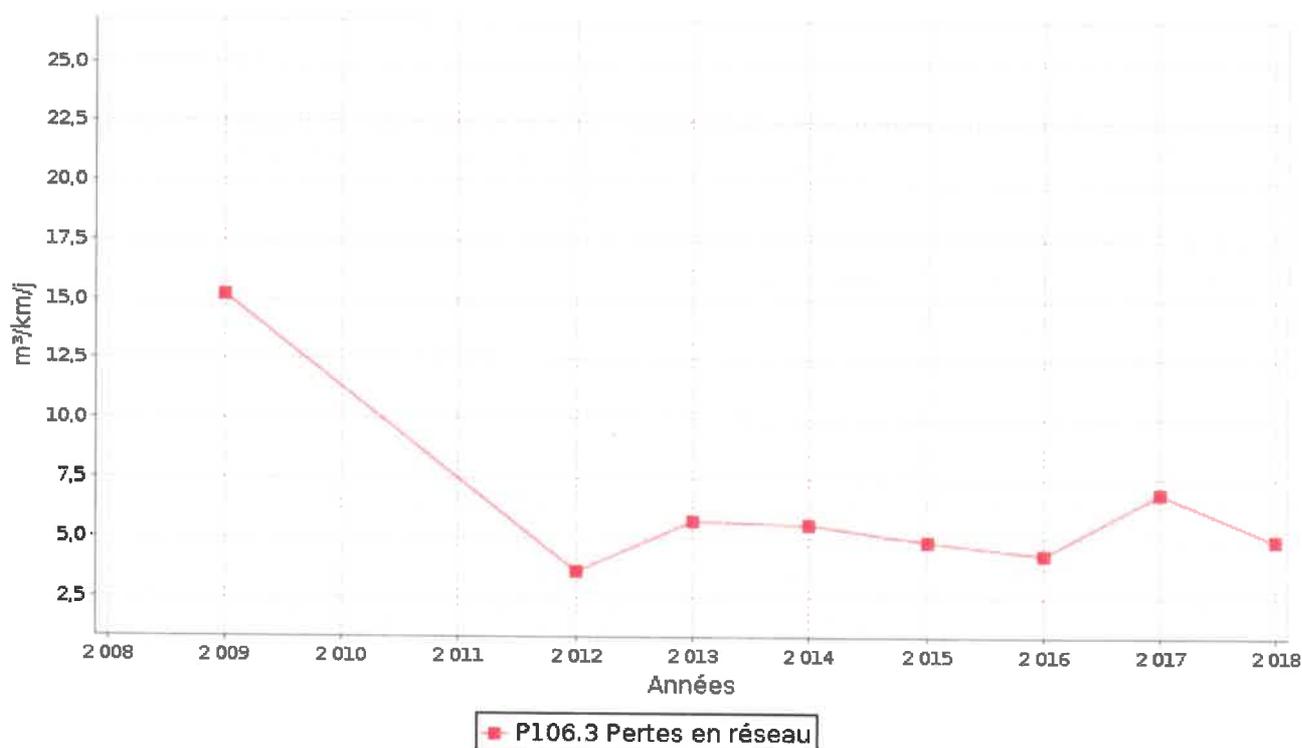
3.3.3. *Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)*



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2018, l'indice linéaire des pertes est de **4,9 m³/j/km** (6,9 en 2017).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire renouvelé en km					0

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2018, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0%** (0,01 en 2017).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2018, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 60% (60% en 2017).

4. Financement des investissements

4.1. *Branchements en plomb*



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2017	Exercice 2018
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. *Montants financiers*



	Exercice 2017	Exercice 2018
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	13 947	—
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.3. *État de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2017	Exercice 2018
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	—	—
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	
	en intérêts	

4.4. *Amortissements*



Pour l'année 2018, la dotation aux amortissements a été de _____ € (_____ € en 2017).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2017	Exercice 2018
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	2 934	2 934
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,01	1,97
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution	62,6%	69,4%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	7	4,9
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	6,9	4,9
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,01%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60%	60%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0064	0,0218

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2018, le service a reçu _____ demandes d'abandon de créance et en a accordé _____.
3 988,19 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0218 €/m³ pour l'année 2018 (0,0064 €/m³ en 2017).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

COMMUNE

DE SAINT-DENIS-DE-L'HOTEL

RAPPORT ANNUEL

SERVICE

EAU POTABLE

EXERCICE 2018



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2018 présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

I - Présentation générale du service eau potable de la commune et descriptif

La municipalité exploite en régie directe la distribution de l'eau potable sur la commune.

L'eau distribuée est produite et traitée par le SEVAMOL (Syndicat des Eaux de la Vallée Moyenne de la Loire) dont Saint Denis de l'hôtel est membre depuis 1992 (avec Jargeau et Férolles).

Ces installations ont été mises en service en 2006.

Le SEVAMOL dispose de deux forages et d'une station de traitement (élimination du fer (Fe) et du Manganèse (Mn), sur la commune de Saint-Denis-de-l'Hôtel.

Les forages se situent en bordure de la forêt de Chenailles (aval hydraulique) protégeant ainsi la ressource de toute pollution.

Des périmètres de protection ont été établis pour protéger la ressource en eau.

II - Indicateurs techniques

Le *captage* de la ressource en eau est effectué par le SEVAMOL grâce à deux forages situés en forêt de Chenailles sur la commune de Saint-Denis-de-l'Hôtel.

L'eau pompée dans ces forages pour les besoins de la consommation humaine a été autorisée par arrêté préfectoral en date du 9 février 2006. Les périmètres de protection ont été arrêtés à cette même date.

Le SEVAMOL a alimenté la commune de Saint-Denis-de-l'Hôtel, après désinfection des réseaux, mise en service de l'Usine et validation des analyses, en juillet 2006.

Les deux forages du SEVAMOL sont équipés de pompes immergées permettant d'alimenter la station de traitement à un débit de 150 m³/h chacun.

La Station de Traitement fonctionne en mode « Biologique ». Elle permet de traiter le manganèse pour un débit de 300 m³/h et de diminuer le taux de fer, ce qui donne au Syndicat la faculté de desservir une eau d'excellente qualité physico-chimique.

Le SEVAMOL fournit l'eau à chaque commune « membre » à un prix défini par le syndicat. Sa prestation s'arrête au pied de chaque château d'eau.

Chaque commune assure ensuite la distribution de l'eau ainsi produite et assure notamment la désinfection par javellisation (sous sa responsabilité). Les installations réalisées dans chaque réservoir ont été installées et financées par le SEVAMOL.

La capacité du réservoir du château d'eau communal est de 1 500 m³ et les 3 collectivités peuvent compter sur une réserve complémentaire de 1200 m³ correspondant à la bêche de l'Unité de Traitement.

La longueur totale du réseau d'adduction (AEP) communal est de 45,8 km. Il se compose ainsi :

Ø 200 : 2,587 km

Ø 160 : 0,770 km

Ø 150 : 1,770 km

Ø 110 : 23,107 km

Ø 100 : 2,041 km

Ø 90 : 4,400 km

Ø 80 : 1,173 km

Ø 70 : 5,550 km

Ø 63 : 4,371 km

Suite au diagnostic (phase 1 du schéma directeur) les linéaires ont été réajustés.

Mise à jour sur les travaux réalisés en 2011 rue de la Masure et Grande Rue (- 390 m en Ø 70 et + 390 m en Ø 110) et reprise dans le domaine communal, les réseaux des lotissements des Lilas I, II et III (+ 428 m en Ø 100), du Clos Myot (+ 205 m en Ø 110) et du Clos de la Fosse aux Blancs (+ 63 m en Ø 100). En 2016, lotissements « Clos des Pichons » (+ 390 m) et « les Vernelles » (+ 190 m).

Qualité de l'eau distribuée :

L'eau produite est désinfectée par javellisation au niveau du réservoir et ne subit aucun autre traitement.

La qualité de l'eau est strictement contrôlée.

Les prélèvements sont régulièrement réalisés et analysés par le laboratoire départemental d'hygiène.

Le laboratoire fournit à chaque analyse un bulletin qui fait l'objet d'un affichage en Mairie.

Pour l'année 2018, 10 analyses ont été effectuées, et font apparaître une minéralisation peu accentuée.

Pour l'ensemble des paramètres mesurés, l'eau d'alimentation est de qualité conforme au Code de la Santé Publique.

En 2018 :Cependant, l'analyse du 13 juin réalisée au Café de la Gare, bien que conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés, fait apparaître des teneurs en plomb, cuivre et nickel inhabituelles. Compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau intérieur et éventuellement branchement public) sur la dissolution des

métaux, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution (circulaire PGS/SD7A n° 45 du 5 février 2004).

Les analyses suivantes ont révélé de nouveau une eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur.

Les volumes produits :

Le tableau suivant reproduit depuis 2008 les consommations d'eau comptabilisées au château d'eau.

Consommations château d'eau (en m3)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Janv	13 997	15 690	19 913	16 029	14 214	22 164	18 449	22 034	17 931	23 960	20 801
Fév	14 267	13 800	18 981	15 400	19 471	17 461	19 362	18 580	18 045	20 767	20 075
Mars	12 812	16 310	18 335	17 949	15 459	20 586	16 401	20 920	19 894	24 621	22 798
Avril	14 749	16 193	19 131	19 873	16 274	20 488	19 567	21 723	20 217	27 429	22 418
Mai	17 411	19 058	26 114	27 022	17 029	21 608	19 268	26 331	21 509	30 685	22 095
Juin	23 443	23 493	24 433	24 932	18 532	20 957	20 824	32 457	20 957	33 483	20 340
Juil	40 322	26 113	28 283	22 645	19 182	29 905	20 377	37 598	29 759	29 600	25 132
Août	23 746	29 229	23 326	19 618	23 526	26 398	18 722	31 127	31 287	26 008	25 274
Sept	17 640	24 052	24 063	18 023	22 271	22 540	20 413	23 585	28 183	24 756	21 876
Oct	17 600	18 875	16 245	17 510	15 466	19 355	18 131	21 053	22 077	20 648	19 115
Nov	16 914	16 820	13 494	16 803	17 119	18 174	18 131	18 633	20 354	20 330	17 751
Déc	19 430	20 092	13 634	15 892	18 789	18 055	20 716	20 307	21 098	20 112	19 935
total	232 331	239 725	245 952	231 696	217 332	254 775	230 361	294 348	271 311	302 399	257 610

Remarques : Après une forte augmentation observée en 2017, dû à un printemps chaud et sec, une baisse a été constatée en 2018, malgré un été très chaud et sec.

La bonne tenue du réseau, la lutte contre le gaspillage (arrosage automatique de nuit, fontaines en circuits fermés), la sensibilisation sur les économies d'eau enregistrées par nos services et certains consommateurs (récupération d'eau de pluie) nous ont permis de diminuer la consommation d'eau d'environ 6 % en 2012.

Comme les années précédentes, un point sur notre parc « compteurs » sera fait, lors de la prochaine relève, en septembre prochain.

Le suivi du parc « compteurs », engagé depuis plusieurs années donne des résultats satisfaisants et l'opération est poursuivie chaque année par le remplacement de 150 compteurs.

Les branchements :

Le nombre de branchements total est de : 1 565

Le parc se décompose comme suit :

- * 1 546 branchements de Ø 15 à 40 mm
- * 14 branchements de Ø 60 mm
- * 5 branchements de Ø 100 mm

Le nombre d'habitants au dernier recensement (2019) est de 3 057 habitants (chiffre officiel de l'INSEE).

Pour l'année 2018, pour chacun de ces types de branchement, les consommations suivantes ont été enregistrées :

* branchements de Ø 15 à 40 mm	→ volume :	160 797 m ³
* branchements de Ø 60 mm	→ volume :	16 205 m ³
* branchements de Ø 100 mm	→ volume :	2 398 m ³
	Soit :	179 400 m ³

Il est ainsi possible d'établir un rendement de réseau (ratio) entre les volumes facturés et les volumes produits (de septembre 2017 à août 2018), soit :

$$\frac{179\,400}{257\,610} \times 100 = 70 \% \text{ pour l'année 2018.}$$

Ce ratio c'est amélioré par rapport à l'année 2017,

Par ailleurs, les compteurs défectueux au niveau du SEVAMOL qui pourraient fausser ce taux de rendement, ont été changés en avril 2014.

2002 : 53,66 %
 2003 : 54,90 %
 2004 : 75,45 %
 2005 : 74,45 %
 2006 : 72 %

2010 : 65 %
 2011 : 72 %
 2012 : 73,75 %
 2013 : 63,80 %
 2014 : 61,16 %

2007 : 75 %	2015 : 68,68 %
2008 : 71,15 %	2016 : 71,91 %
2009 : 70,75 %	2017 : 62,01 %

Ces ratios soulignent depuis 2004 les efforts consentis par le service. Ceux-ci doivent cependant être poursuivis, en accentuant la campagne de recherche de fuites sur l'ensemble du réseau et le remplacement progressif des compteurs.

III - Indicateurs financiers

Prix de l'eau :

Le prix de l'eau est fixé par le Conseil Municipal. Les compteurs sont loués selon des prix variant en fonction de leur taille.

Pour l'année 2018 (relevés de septembre 2017 à septembre 2018), les prix n'ont pas augmentés par rapport à l'année précédente (délibération n° 57 du 18 mai 2017).

TARIFS DE L'EAU 1,66 € le m³

LOCATION ET ENTRETIEN DES COMPTEURS

* compteur Ø 15 :	10,14 €
* compteur Ø 20 :	14,20 €
* compteur Ø 25 :	19,27 €
* compteur Ø 30 :	30,45 €
* compteur Ø 40 :	64,93 €
* compteur Ø 60 :	88,27 €
* compteur Ø 100 :	130 €

A ces sommes s'ajoutent diverses redevances et taxes :

- Agence de l'Eau Loire Bretagne :	0,23 €
- Taux modernisation de réseau de collecte	0,18 €
- Assainissement :	1,23 €

Pour l'année 2019 (relevés de septembre 2018 à septembre 2019), le tarif de l'eau restera identique soit 1,66 € le m³. Les tarifs de location et d'entretien des compteurs, resteront également identiques (délibération du 18 mai 2017). Le tarif de l'assainissement restera aussi identique.

Ces tarifs s'entendent T.T.C., la commune de Saint-Denis-de-l'Hôtel comptant moins de 3000 habitants, le service eau n'est pas assujetti à la T.V.A. Un exemple de facture est annexé au

présent document, sur la base d'une consommation de 120 m³ (consommation de référence définie par l'INSEE).

Après une augmentation de la facture en 2012 de 4,75 % due à l'augmentation de la redevance de l'Agence de l'Eau qui est passée de 0,24 € à 0,25 €, du taux de la modernisation du réseau collecte qui passe de 0,19 € à 0,20 €, et essentiellement à l'augmentation du prix de l'assainissement de 8 %, en passant de 1,58 € à 1,71 €. En 2013, la facture reste identique, et subit même une très légère baisse due à la baisse des redevances qui passent de 0,25 € à 0,24 € et de 0,20 € à 0,19 €. En 2014, la facture était restée identique à celle de de 2013, aucun tarif n'ayant été changé.

En 2015, le montant de la facture avait subi une hausse très sensible due à l'augmentation du prix de l'eau compensée par une baisse de 15 % du prix de l'assainissement. Le montant des redevances quant à lui était resté identique (0,24 et 0,19)

En 2016, le montant de la facture subit une hausse encore sensible (+ 2,70 %) due à l'augmentation de 25 % du prix de l'eau compensée par une baisse de 15 % du prix de l'assainissement. Le montant des redevances quant à lui a légèrement baissé, respectivement à 0,23 € (redevance Agence de l'Eau) et à 0,18 € (redevance modernisation du réseau de collecte).

En 2018, la facture est identique à celle de 2016, puisque aucun tarif n'a changé.

Motifs de la variation des éléments composant la rémunération du service public de l'eau potable :

- La participation de la commune de Saint-Denis-de-l'Hôtel au SEVAMOL : il s'agit d'un Syndicat Intercommunal à vocation unique, créé en 1992, ayant pour objet la recherche de nouvelles ressources, la production, le traitement et l'adduction de l'eau potable pour les communes de Jargeau, Férolles et Saint-Denis-de-l'Hôtel, jusqu'à leurs ouvrages de stockage respectifs.

En effet, en 1992, le forage de Férolles, gravement contaminé, fut abandonné. Le réseau de la commune fut rapidement raccordé à celui de Jargeau. Saint-Denis-de-l'Hôtel rencontrant des problèmes de qualité sur son propre forage, la commune s'est associée aux deux premières.

Le siège de ce syndicat est établi en Mairie de Saint-Denis-de-l'Hôtel, 30 avenue du Stade.

Les installations du SEVAMOL fonctionnent depuis 2006 et Saint-Denis-de-l'Hôtel est alimenté en eau potable par le syndicat depuis juillet 2006. Par contre, en raison d'un problème de

conformité de la canalisation sous le pont, les villes de Jargeau et Férolles ont été reliées aux installations du SEVAMOL et ont été alimentées en eau potable au 1^{er} janvier 2009.

Des travaux importants d'étanchéité sur cette canalisation ont été entrepris en 2007.

Jusqu'en 2008, le SEVAMOL a été financé par des participations forfaitaires fixées pour chaque commune en fonction des volumes produits chaque année par les différentes collectivités adhérentes. A compter de 2009, le raccordement de l'ensemble des communes étant achevé, le syndicat est financé en facturant aux communes le prix de l'eau en fonction du volume qu'il produit.

La répartition se fait à partir des index des compteurs de livraison installés au pied de chaque réservoir.

La création de ce syndicat a eu pour conséquence une augmentation des dépenses d'exploitation du service « eau » de la commune.

Compte administratif

Pour 2018, la recette de la vente d'eau (article 7011 - vente d'eau) aux abonnés représente 81 % des recettes d'exploitation du service eau.

Il s'agit donc d'une recette essentielle 289 497 €.

Le budget ville participe à l'abondement des recettes en payant ses propres factures comme un client classique (bâtiments communaux, espaces verts et équipements publics), sauf sur les hydrants.

Pour l'année 2018, le compte administratif du service « eau » fait apparaître :

- total des dépenses d'exploitation 291 768,68 €
- total des recettes d'exploitation 370 345,28 €

Les autres indicateurs financiers :

- montant des travaux en 2018 : 63 909,89 € comprend 60 675,89 € de sectorisation réseau
- Remboursement de la dette en 2018 :
 - capital : 21 735,73 €
 - intérêts : 1 069,67 €

Nota : toutes les consignes préfectorales du Plan Vigipirate ont été mises en œuvre (chloration, protection des sites et anti-intrusion) y compris sur les installations du SEVAMOL.

Travaux réalisés en 2011

- travaux d'adduction d'eau potable Grande Rue et rue de la Masure, bouclage réseau AEP aux Grandes Bordes et Bajin (travaux commencés sur l'exercice 2010 dont les factures ont été réglées en 2011), et en régie création d'un réseau impasse du Chapeau Rouge
- poursuite des changements de compteurs défectueux ou vieillissants et sortie des compteurs sur le domaine public

Travaux réalisés en 2012

- fin des travaux d'adduction d'eau potable Grande Rue et travaux Rue du Port

Travaux réalisés de 2013 à 2015

Néant

Travaux réalisés en 2016

Réalisation de l'état des lieux et pré-diagnostic du schéma directeur de l'eau.

Travaux réalisés en 2017

Dans le cadre du schéma directeur les réparations des vannes de sectorisation et la création de nouvelles ont été privilégiées (16 vannes).

Installation de 181 modules de télé relève sur des compteurs existants et lors de leurs changements.

Travaux réalisés en 2018

La remise du schéma directeur.

Installation de 220 modules de télé relève sur des compteurs existants et lors de leurs changements.

Travaux en prévision en 2019

Renouvellement de la canalisation d'eau potable Boulevard du Grand Clos - Rue de Faux Juifs

CONCLUSION

Le schéma directeur, nous permet d'établir un réel programme de travaux pluriannuel.

ANNEXES

EAU

- Facture 120 m³
- Analyses réalisées sur le réseau communal les 6 avril, 5 mai, 1^{er} juin, 27 juillet, 4 août, 26 septembre, 26 octobre et 28 novembre 2017 ainsi que celle réalisée à la station de déferrisation du Bois de Chenailles (SEVAMOL) en date du 19 septembre 2017.
- Note d'information sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement



COMMUNE DE ST DENIS DE L'HOTEL

SERVICE EAU ASSAINISSEMENT

45550 ST DENIS DE L'HOTEL

Tel : 02 38 46 83 40

URGENCES : 06.82.35.65.61

Facture

N° 2018-007-000596

Le 25/10/2018

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 21/12/2018

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Payable à : TRESORERIE DE
CHATEAUNEUF SUR LOIRE
3 rue Gambetta
45110 CHATEAUNEUF SUR LOIRE
OUVERTURE : lundi au jeudi
de 8h30 à 12h30
fermée le vendredi

M. ou Mme BUGUET ET DAREAU Renaud Et Sandrine
3 D Imp. DE LA CROIX ST FIACRE

45550 ST DENIS DE L HOTEL

TITRE EXECUTOIRE en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et D.3342-11 L1617-5D1617-23 / R3342-8-1/R4341-4/ du code général des collectivités territoriales.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal d'instance si la somme est inférieure à 10 000€ ou le tribunal de grande instance si la somme est supérieure à 10 000€.

(1) base forfaitaire assainissement : pour tout abonnement ayant moins de 50 m3 de consommation, une base forfaitaire annuelle de 50 m3 vous est calculée si le foyer est raccordé au réseau d'assainissement.

Réf. Abonnement : A00501						Période facturée : du 01/09/2017 au 31/08/2018	
Branchement	Réf. Compteur	Anc. index	Nv. index	Consom.	Date relevé	Adresse	
P00502	D08LA613733	377	497	120	27/07/2018	3 D IMPASSE DU CHAPEAU ROUGE 45550 ST DENIS D	
Branchement	Désignation			Base	Taux	Montant	
P00502	Location de compteur			12	0.84500	10.14	
P00502	Consommation Eau : tranche 1 à 2000			120	1.66000	199.20	
Distribution de l'eau						209.34	
P00502	Agence de l'eau Loire Bretagne			120	0.23000	27.60	
P00502	Modernisation réseau de collect			120	0.18000	21.60	
Organismes publics						49.20	
P00502	Assainissement (1) : tranche 1 à 6000			120	1.23000	147.60	
Collecte et traitement des eaux usées						147.60	

NET A PAYER : 406.14 euros

Prix de revient (hors abonnement): 0.00330 euros par litre

Total Abonnement : 10.14 euros

Vérifier régulièrement votre consommation d'eau, en cas de fuite les mètres cubes excédentaires vous seraient obligatoirement facturés. Penser également à protéger votre compteur d'eau contre le gel.

Le règlement du service eau est consultable sur le site internet de la Mairie.

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

REFERENCES

Total TTC EAU : 236.94 E

Total TTC Assainissement : 169.20 E

A00501	Coll 652
BUGUET ET DAREAU Renaud	653
EAU/ASSAI. Annuel Non pré 2018	Clé1 0
Numéro 2018-007-000596	Clé2 P
Echéance 21/12/2018	
NET A PAYER 406.14	euros

Modes de paiement :

- par chèque postal ou bancaire adressé à la TRESORERIE DE CHATEAUNEUF SUR LOIRE, libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC. Joindre ce coupon.
- par mandat carte : rappeler le numéro de référence complet.
- en espèce dans la limite de 300 € à la TRESORERIE DE CHATEAUNEUF / LOIRE : se munir du présent avis.



II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	155 154,15		155 154,15
012	Charges de personnel et frais assimilés	37 094,46		37 094,46
014	Atténuations de produits	35 052,00		35 052,00
65	Autres charges de gestion courante	3 988,19		3 988,19
66	Charges financières	1 069,67	0,00	1 069,67
67	Charges exceptionnelles	1 048,19	10 916,99	11 965,18
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	47 437,03	47 437,03
	Dépenses d'exploitation - Total	233 406,66	58 354,02	291 760,68

+	
D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2017	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	291 760,68

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	11 565,26	11 565,26
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	21 735,73	0,00	21 735,73
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	14 531,22	0,00	14 531,22
21	Immobilisations corporelles (6)	5 220,00	0,00	5 220,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	60 675,89	0,00	60 675,89
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement - Total	102 162,84	11 565,26	113 728,10

+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE 2017	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	113 728,10

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.
(5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat ^e de services	356 280,02		356 280,02
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	2 500,00	11 565,26	14 065,26
	Recettes d'exploitation - Total	358 780,02	11 565,26	370 345,28

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2017

299 861,17

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

670 206,45

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106/10)	561,00	0,00	561,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	10 916,99	10 916,99
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		47 437,03	47 437,03
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement - Total	561,00	58 354,02	58 915,02

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE 2017

42 015,99

+

AFFECTATION AU COMPTE 106

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

100 931,01

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

Mandat

Date : 17/04/2019 - 14:47

DENIS - COMMUNE ST DENIS DE L'HOTEL / EAU - Budget EAU / 2018

Critères de l'édition :
Compte commençant par 615

N° d..	N° de..	Tiers	Objet	Places justificatives	Compte	Montant..	Montant..	RIB	Taux TVA	Emission
1	2	CMPCO*	Recounts, fillesse, Mées de robinet pour service des Eaux	Fact n° 18/1201265	61521	0,00 €	0,00 €	FR76 1480 6000 4570 0681 9517 703	20,0 - Taux nor...	14/02/20...
2	6	MENEAU GERIN*	service astreinte de juillet à décembre 2017	Fact n° 18/15107	61523	1 000,00 €	1 200,00 €	FR76 1480 6000 3170 0088 1708 729	20,0 - Taux nor...	21/02/20...
4	8	EXTINCTEURS SE*	Vérification annuelle extincteur Chateau d'eau	Fact n° FA1801486 - Cit C215 A	6156	16,80 €	18,92 €	FR76 1480 6000 2461 6478 9800 076	20,0 - Taux nor...	05/03/20...
6	15	MENEAU GERIN*	Intervention 5 imp du Clos Myot	Fact 18/16321 - Cit CSTDEM	61523	638,60 €	766,32 €	FR76 1480 6000 3170 0088 1708 729	20,0 - Taux nor...	03/04/20...
12	37	MENEAU GERIN*	Suppression d'un branchement vétustes 69 avenue d'Orléans...	Fact 18-15877	61523	650,00 €	780,00 €	FR76 1480 6000 3170 0088 1708 729	20,0 - Taux nor...	19/05/20...
12	36	MENEAU GERIN*	Remplacement d'un chateau vétuste	Fact 18-15869	61523	980,00 €	361,25 €	FR76 1480 6000 3170 0088 1708 729	20,0 - Taux nor...	18/06/20...
16	49	LEBERT*	Vidange du Fiat Ducato du service des Eaux	Fact 137111	6155	326,04 €	361,25 €	FR76 1480 6000 3170 0088 1708 729	20,0 - Taux nor...	18/05/20...
16	48	MENEAU GERIN*	Suppression d'un branchement en plomb - av d'Orléans	Fact 18/15726	61523	920,00 €	984,00 €	FR76 1480 6000 3170 0088 1708 729	20,0 - Taux nor...	14/06/20...
16	47	MENEAU GERIN*	Réparation fuite d'eau au 41bd du Grand Clos	Fact 18/15767 - Cit CSTDEM	61523	1 081,96 €	1 288,30 €	FR76 1480 6000 3170 0088 1708 729	20,0 - Taux nor...	14/06/20...
24	119	BUREAU VERITAS*	Contrôle électrique chateau d'eau	Fact n° 18875521	6156	26,00 €	31,20 €	FR76 3000 7999 9904 4245 1000 056	20,0 - Taux nor...	01/08/20...
24	118	MENEAU GERIN*	Réparation fuite au 44 rue des vignes	Fact 18-15891	61523	1 916,50 €	2 299,80 €	FR76 1480 6000 3170 0088 1708 729	20,0 - Taux nor...	01/08/20...
24	117	MENEAU GERIN*	Intervention Afrodrome	Fact 18-15990	61523	552,48 €	662,98 €	FR76 1480 6000 3170 0088 1708 729	20,0 - Taux nor...	01/08/20...
25	121	MENEAU GERIN*	Changement vanne (angle Chapeau Rouge / Soalaie)	FACT 18-16129	61523	645,00 €	774,00 €	FR76 1480 6000 3170 0088 1708 729	20,0 - Taux nor...	03/08/20...
30	127	MENEAU GERIN*	Réparation canalisation quai du Port	FACT 18-16192	61523	950,02 €	1 140,00 €	FR76 1480 6000 3170 0088 1708 729	20,0 - Taux nor...	04/09/20...
30	128	MENEAU GERIN*	Réparation fuite Ferme de la Vieille Noue	FACT 18-16190	61523	220,10 €	264,12 €	FR76 1480 6000 3170 0088 1708 729	20,0 - Taux nor...	20/11/20...
36	145	MENEAU GERIN*	Réparation fuite d'eau quai du Port	Fact 18/16580 - Cit CSTDEM	61523	2 840,36 €	3 168,40 €	FR76 1480 6000 3170 0088 1708 729	20,0 - Taux nor...	20/11/20...
36	146	MENEAU GERIN*	Remplacement cartouche complète temporis umidair éco...	CALA001195	61521	118,76 €	142,51 €	FR76 4255 9100 0008 0018 0473 177	20,0 - Taux nor...	24/12/20...
40	155	CAPCEL*	remplacement antenne radio	FACT 20158	61528	225,00 €	270,00 €	FR76 3000 4002 1100 0101 3134 050	20,0 - Taux nor...	31/12/20...
41	158	ISI ELEEC*	Nettoyage de réservoir du chateau d'eau	FACT 20158	61528	1 204,12 €	1 324,50 €	FR76 1870 7002 4030 3218 0027 535	10,0 - Taux inter...	31/12/20...
42	181	SNREP*	Service astreinte pour l'année 2018	Fact 19/18381	61523	2 000,00 €	2 400,00 €	FR76 1480 6000 3170 0088 1708 729	20,0 - Taux nor...	31/12/20...
44	166	MENEAU GERIN*				15 611,50 €	18 613,00 €			

3 234 €

Mandat

Date : 17/04/2019 - 14:53

DENIS - COMMUNE ST DENIS DE L'HOTEL / EAU - Budget EAU / 2018

Critères de l'édition :
Compte commençant par 23

N° d.	N° de...	Tiers	Objet	Pièces justificatives	Compte	Montant HT	Montant TTC	RIB	Taux TVA	Émission
8	26	ADA RESEAUX	Pose de compteurs et changement vannes de secteurs ...	FACT 00000609 - INV. 244	2315	143,68 €	920,99 €	FR76 1189 9001 3300 0200 2450 132	0,0 - Taux zéro	25/04/20...
8	25	ADA RESEAUX	Pose de compteurs et changement vannes de secteurs ...	FACT 00000606 - INV. 244	2315	35 707,43 €	44 284,63 €	FR76 1189 9001 3300 0200 2450 132	0,0 - Taux zéro	25/04/20...
8	24	NORITECH SE*	Pose de compteurs et changement vannes de secteurs ...	FACT 00000609 - INV. 244	2315	0,00 €	0,00 €	FR76 3004 7146 7000 0158 8370 106	0,0 - Taux zéro	25/04/20...
8	23	NORITECH SE*	Pose de compteurs et changement vannes de secteurs ...	FACT 00000606 - INV. 244	2315	0,00 €	0,00 €	FR76 3004 7146 7000 0158 8370 106	0,0 - Taux zéro	25/04/20...
11	32	NORITECH SE*	Pose de compteurs et changement vannes de secteurs ...	FACT 00000606 - INV. 244	2315	7 228,57 €	7 228,57 €	FR76 3007 6043 3311 1240 0020 014	0,0 - Taux zéro	15/05/20...
11	31	NORITECH SE*	Pose de compteurs et changement vannes de secteurs ...	FACT 00000609 - INV. 244	2315	3 742,86 €	3 742,86 €	FR76 3007 6043 3311 1240 0020 014	0,0 - Taux zéro	15/05/20...
34	141	NORITECH SE*	Pose de compteurs et changement vannes de secteurs ...	FACT 00000727 - CERT 3 - INV. 244	2315	0,00 €	0,00 €	FR76 3007 6043 3311 1240 0020 014	20,0 - Taux nor...	19/10/20...
35	143	ADA RESEAUX	Pose de compteurs et changement vannes de secteurs ...	FACT 00000727 - CERT 3 - INV. 244	2315	0,00 €	0,00 €	FR76 1189 9001 3300 0200 2450 132	0,0 - Taux zéro	13/11/20...
35	142	NORITECH SE*	Pose de compteurs et changement vannes de secteurs ...	FACT 00000727 - CERT 3 - INV. 244	2315	0,00 €	0,00 €	FR76 3007 6043 3311 1240 0020 014	0,0 - Taux zéro	13/11/20...
38	151	ADA RESEAUX	Pose de compteurs et changement vannes de secteurs ...	FACT 00000727 - CERT 3 - INV. 244	2315	83,56 €	831,70 €	FR76 1189 9001 3300 0200 2450 132	0,0 - Taux zéro	14/12/20...
38	150	NORITECH SE*	Pose de compteurs et changement vannes de secteurs ...	FACT 00000727 - CERT 3 - INV. 244	2315	3 657,14 €	3 657,14 €	FR76 3007 6043 3311 1240 0020 014	0,0 - Taux zéro	14/12/20...
						60 563,24 €	60 675,89 €			

Statistiques sur les Quantités Facturées

16/04/2019

<p>Prestations</p> <p>Consommation Eau semestrielle</p>	<p>Date de facturation De <input type="text"/> à <input type="text"/></p> <p>Sauf</p> <p>Groupe <input type="checkbox"/> <input type="text" value="EAU/ASSAI. Semestriel Prélevé"/></p> <p>Période <input type="checkbox"/> <input type="text" value="EAU/ASSAI. 1er Semest Pré 2018"/></p> <p>Catégorie <input type="checkbox"/> <input type="text"/></p> <p>Abonné <input type="checkbox"/> <input type="text"/></p> <p>Commune <input type="checkbox"/> <input type="text"/></p> <p>Variable <input type="checkbox"/> <input type="text"/></p> <p>De <input type="text"/> : <input type="text"/></p> <p>à <input type="text"/> : <input type="text"/></p>	<p>Par groupe <input type="radio"/></p> <p>Par période <input type="radio"/></p> <p>Par catégorie <input type="radio"/></p> <p>Par prestation <input type="radio"/></p> <p>Par abonné <input type="radio"/></p> <p>Par commune <input type="radio"/></p> <p>Par variable <input checked="" type="radio"/></p> <p><input type="text" value="Diamètre Compteur"/></p>
<p>Prendre en compte les factures non validées <input type="checkbox"/></p>		

Désignation	Nb factures	Quantité facturée	Pourcentage
15	73	2 725.50	39.17%
20	75	3 742.50	53.79%
25	3	139.50	2.01%
30	1	60.00	0.86%
40	2	290.00	4.17%

QUANTITE TOTALE FACTUREE	6 957.50 <i>X2</i>
---------------------------------	---------------------------

$$\begin{aligned}
 \phi \text{ 15 à 40} &: 13\,915 + 10\,379 + 4\,177 + 127\,765 = 156\,236 \\
 &+ 4\,561 \text{ abatte} \\
 \phi \text{ 60} &: 16\,205 \\
 \phi \text{ 100} &: 2\,398 \\
 \hline
 &179\,400 \text{ m}^3
 \end{aligned}$$

Statistiques sur les Quantités Facturées

16/04/2019

<p style="text-align: center;">Prestations</p> <p>Consommation Eau semestrielle</p>	<p>Date de facturation De <input type="text"/> à <input type="text"/></p> <p>Sauf</p> <p>Groupe <input type="checkbox"/> <input type="text" value="EAU/ASSAI. Semestriel Non Prél"/></p> <p>Période <input type="checkbox"/> <input type="text" value="EAU/ASSAI. 1 Semest Non P 2018"/></p> <p>Catégorie <input type="checkbox"/> <input type="text"/></p> <p>Abonné <input type="checkbox"/> <input type="text"/></p> <p>Commune <input type="checkbox"/> <input type="text"/></p> <p>Variable <input type="checkbox"/> <input type="text"/></p> <p>De <input type="text"/> : <input type="text"/></p> <p>à <input type="text"/> : <input type="text"/></p>	<p>Par groupe <input type="radio"/></p> <p>Par période <input type="radio"/></p> <p>Par catégorie <input type="radio"/></p> <p>Par prestation <input type="radio"/></p> <p>Par abonné <input type="radio"/></p> <p>Par commune <input type="radio"/></p> <p>Par variable <input checked="" type="radio"/></p> <p><input type="text" value="Diamètre Compteur"/></p>
<p>Prendre en compte les factures non validées <input type="checkbox"/></p>		

Désignation	Nb factures	Quantité facturée	Pourcentage
15	59	2 397.50	46.20%
20	56	2 574.50	49.61%
25	1	171.50	3.30%
40	1	46.00	0.89%

QUANTITE TOTALE FACTUREE	5 189.50 X2
---------------------------------	--------------------

Statistiques sur les Quantités Facturées

16/04/2019

<p style="text-align: center;">Prestations</p> <p>Consommation Eau Annuel</p>	<p>Date de facturation De <input type="text"/> à <input type="text"/></p> <p>Sauf</p> <p>Groupe <input type="checkbox"/> <input type="text" value="EAU/ASSAI. Annuel Prélevé"/></p> <p>Période <input type="checkbox"/> <input type="text" value="EAU/ASSAI. Annuel Prélevé 2018"/></p> <p>Catégorie <input type="checkbox"/> <input type="text"/></p> <p>Abonné <input type="checkbox"/> <input type="text"/></p> <p>Commune <input type="checkbox"/> <input type="text"/></p> <p>Variable <input type="checkbox"/> <input type="text"/></p> <p>De <input type="text"/> : <input type="text"/></p> <p>à <input type="text"/> : <input type="text"/></p>	<p>Par groupe <input type="radio"/></p> <p>Par période <input type="radio"/></p> <p>Par catégorie <input type="radio"/></p> <p>Par prestation <input type="radio"/></p> <p>Par abonné <input type="radio"/></p> <p>Par commune <input type="radio"/></p> <p>Par variable <input checked="" type="radio"/></p> <p style="border: 1px solid black; padding: 2px;">Diamètre Compteur</p>
<p>Prendre en compte les factures non validées <input type="checkbox"/></p>		

Désignation	Nb factures	Quantité facturée	Pourcentage
15	27	1 274.00	30.50%
20	24	2 227.00	53.32%
30	1	84.00	2.01%
40	3	592.00	14.17%

QUANTITE TOTALE FACTUREE	4 177.00
---------------------------------	-----------------

Statistiques sur les Quantités Facturées

16/04/2019

<p>Prestations</p> <p>Consommation Eau Annuel</p>	<p>Date de facturation De <input type="text"/> à <input type="text"/></p> <p>Sauf</p> <p>Groupe <input type="checkbox"/> <input type="text" value="EAU/ASSAI. Annuel Non prélevé"/></p> <p>Période <input type="checkbox"/> <input type="text" value="EAU/ASSAI. Annuel Non pré 2018"/></p> <p>Catégorie <input type="checkbox"/> <input type="text"/></p> <p>Abonné <input type="checkbox"/> <input type="text"/></p> <p>Commune <input type="checkbox"/> <input type="text"/></p> <p>Variable <input type="checkbox"/> <input type="text"/></p> <p>De <input type="text"/> : <input type="text"/></p> <p>à <input type="text"/> : <input type="text"/></p>	<p>Par groupe <input type="radio"/></p> <p>Par période <input type="radio"/></p> <p>Par catégorie <input type="radio"/></p> <p>Par prestation <input type="radio"/></p> <p>Par abonné <input type="radio"/></p> <p>Par commune <input type="radio"/></p> <p>Par variable <input checked="" type="radio"/></p> <p><input type="text" value="Diamètre Compteur"/></p>
<p>Prendre en compte les factures non validées <input type="checkbox"/></p>		

Désignation	Nb factures	Quantité facturée	Pourcentage
15	575	40 877.00	27.93%
20	468	45 527.00	31.10%
25	27	9 690.00	6.62%
30	31	9 279.00	6.34%
40	35	22 392.00	15.30%
60	10	16 205.00	11.07%
100	4	2 398.00	1.64%

QUANTITE TOTALE FACTUREE	146 368.00
---------------------------------	-------------------

φ 15 à 40 : 127 765

Statistiques Compteurs

16/04/2019

Sélection

<p>Sauf</p> <p>Type <input type="checkbox"/> <input style="width: 150px;" type="text"/></p> <p>Diamètre <input type="checkbox"/> <input style="width: 150px;" type="text"/></p> <p>Marque <input type="checkbox"/> <input style="width: 150px;" type="text"/></p> <p>Fournisseur <input type="checkbox"/> <input style="width: 150px;" type="text"/></p>	<p>Définition de la répartition</p> <p>Par type <input type="radio"/></p> <p>Par diamètre <input checked="" type="radio"/></p> <p>Par marque <input type="radio"/></p> <p>Par fournisseur <input type="radio"/></p>
---	--

<p>Présents sur un Branchement</p> <p><input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Tous</p>	<p>Abonnement en cours</p> <p><input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Tous</p>	<p>Valeurs au</p> <p style="border: 1px solid black; padding: 2px;">01/01/2019</p>
--	--	---

Désignation	Nb de compteurs	Pourcentage
100.00000	5	0.32%
15.00000	824	52.65%
20.00000	595	38.02%
25.00000	29	1.85%
30.00000	42	2.68%
40.00000	56	3.58%
60.00000	14	0.89%

NOMBRE DE COMPTEURS EDITES	1565
----------------------------	------

Puisages au niveau des poteaux incendie et recensement des fuites connues

Fuite/puisage	date	Lieu	entreprise	cause	volume	facturation
puisage	de fevrier à juin 2018	st nicolas	TEMSOL	confortement talus		non
puisage	avr-18	chenaille	ERG	sondages SNCF	50	
puisage	mai-18	rue de la grange	ERG	sondages SNCF	15	
puisage	mars-17	aéroport	SOCOTRAS	rainurage de piste sur l' A	150	oui
Compteur	23/04/2017	24 Rue des Vigne	Abonnée	Fuite av compteur	?	non
Fuite réseau AEP	15/05/18	Ancien PR				non
Fuite reserve incendie	15/05/18	Rue des poitiers		Fuite au robinet de remplissage	?	non
Prise en charge	29/05/18	41 bid du gd clos		fuite de la prise en charge	?	non
Fuite réseau AEP	28/06/18	Rue des Vignes	MENEAU	Rupture prise en charge		

recensé lors de la déclaration pour l'année
2017 agence de l'eau

3 - DEC. 2018
ST DENIS DE L'HOTEL

Rapport d'analyse Page 1 / 19
Edité le : 27/11/2018

SEVAMOL

Mairie
45550 ST DENIS DE L HOTEL

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 19 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier : LSE18-181359		Analyse demandée par : ARS du Centre DT DU LOIRET	
Identification échantillon : LSE1811-28697-1		N° Prélèvement : 00135685	
N° Analyse :	00147388		
Nature:	Eau de production		
Point de Surveillance :	BACHE BOIS DE CHENAILLES	Code PSV : 000002034	
Localisation exacte :	DISTRIBUTION		
Dept et commune :	45 SAINT DENIS DE L'HOTEL		
UGE :	0270 - SEVAMOL		
Type d'eau :	T1 - ESO A TURB <2 SORTIE PRODUCTION		
Type de visite :	P2	Type Analyse : P1P2D	Motif du prélèvement : CS
Nom de l'exploitant :	SEVAMOL MAIRIE 30 avenue du stade 45550 ST DENIS DE L'HOTEL		
Nom de l'installation :	DEFERRISATION BOIS DE CHENAILLES	Type : TTP	
Prélèvement :	Prélevé le 13/11/2018 à 11h57 Réceptionné le 13/11/2018 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / VALLOT Etienne Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 13/11/2018

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Température de l'eau	45P1P2D@	17.6	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	25	#
pH sur le terrain	45P1P2D@	7.6	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5	9 #
Chlore libre sur le terrain	45P1P2D@	0.31	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#
Chlore total sur le terrain	45P1P2D@	0.31	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Bioxyde de chlore	45P1P2D@	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne selon NF EN ISO 7393-2	
Analyses microbiologiques						
Microorganismes aérobies à 36°C	45P1P2D@	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	#
Microorganismes aérobies à 22°C	45P1P2D@	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	#
Bactéries coliformes à 36°C	45P1P2D@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0 #
Escherichia coli	45P1P2D@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0 #
Entérocoques (Streptocoques fécaux)	45P1P2D@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0 #
Caractéristiques organoleptiques						
Aspect de l'eau	45P1P2D@	0	-	Analyse qualitative		
Odeur	45P1P2D@	0 Chlore	-	Qualitative		
Saveur	45P1P2D@	0 Chlore	-	Qualitative		
Couleur	45P1P2D@	0	-	Qualitative		
Turbidité	45P1P2D@	0,43	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027	2 #
Analyses physicochimiques						
<i>Analyses physicochimiques de base</i>						
pH	45P1P2D@	7,66	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5 9 #
Température de mesure du pH	45P1P2D@	19,2	°C			
Conductivité électrique brute à 25°C	45P1P2D@	364	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	200 1100 #
TAC (Titre alcalimétrique complet)	45P1P2D@	16,65	°f	Potentiométrie	NF EN 9863-1	#
TH (Titre Hydrotimétrique)	45P1P2D@	16,34	°f	Calcul à partir de Ca et Mg	Méthode interne M_EM144 NF EN 1484	2 #
Carbone organique total (COT)	45P1P2D@	0,3	mg/l C	Pyrolyse ou Oxydation par voie humide et IR		#
Fluorures	45P1P2D@	0,09	mg/l F-	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1	1,5 #
Cyanures totaux (indice cyanure)	45P1P2D@	< 10	µg/l CN-	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 14403-2	50 #
Paramètres de la désinfection						
Bromates	45P1P2D@	< 3,0	µg/l BRO3-	Chromatographie ionique	NF EN ISO 15061	10 #
Equilibre calcocarbonique						
pH à l'équilibre	45P1P2D@	7,63	-	Calcul	Méthode Legrand et Poirier	
Equilibre calcocarbonique (5 classes)	45P1P2D@	2 à l'équilibre	-	Calcul	Méthode Legrand et Poirier	1 #
Cations						
Ammonium	45P1P2D@	< 0,05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie au bleu indophénol	NF T90-015-2	0,1 #
Calcium dissous	45P1P2D@	59,1	mg/l Ca++	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885	#
Magnésium dissous	45P1P2D@	3,8	mg/l Mg++	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885	#
Sodium dissous	45P1P2D@	7,1	mg/l Na+	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885	200 #
Potassium dissous	45P1P2D@	2,5	mg/l K+	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885	#
Anions						
Carbonates	45P1P2D@	0	mg/l CO3--	Potentiométrie	NF EN 9963-1	#
Bicarbonates	45P1P2D@	203,0	mg/l HCO3-	Potentiométrie	NF EN 9963-1	#
Chlorures	45P1P2D@	11,6	mg/l Cl-	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1	250 #
Sulfates	45P1P2D@	7,3	mg/l SO4--	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1	250 #
Nitrates	45P1P2D@	0,6	mg/l NO3-	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 13395	50 #
Nitrites	45P1P2D@	< 0,02	mg/l NO2-	Spectrophotométrie	NF EN 26777	0,10 #



Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Somme NO3/50 + NO2/3	45P1P2D@	0.01	mg/l	Calcul		1
Métaux						
Aluminium total	45P1P2D@	< 10	µg/l Al	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	200 #
Arsenic total	45P1P2D@	< 2	µg/l As	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	10 #
Fer total	45P1P2D@	< 10	µg/l Fe	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	200 #
Manganèse total	45P1P2D@	< 10	µg/l Mn	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	50 #
Baryum total	45P1P2D@	0.174	mg/l Ba	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	0.70 #
Bore total	45P1P2D@	0.014	mg/l B	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	1.0 #
Sélénium total	45P1P2D@	< 2	µg/l Se	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	10 #
Mercure total	45P1P2D@	< 0.5	µg/l Hg	Fluorescence après minéralisation bromure-bromate	Méthode interne M_EM156	1.0 #
COV : composés organiques volatils						
BTEX						
Benzène	45P1P2D@	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	1.0 #
Solvants organohalogénés						
1,2-dichloroéthane	45P1P2D@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	3.0 #
1,2-dichloropropane	45P1P2D@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Bromoforme	45P1P2D@	0.86	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Chloroforme	45P1P2D@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Chlorure de vinyle	45P1P2D@	< 0.004	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	Méthode interne M_ET105	0.5 #
Dibromochlorométhane	45P1P2D@	0.74	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Dibromométhane	45P1P2D@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Dichlorobromométhane	45P1P2D@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Hexachlorobutadiène	45P1P2D@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Somme des trihalométhanes	45P1P2D@	1.60	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	100 #
Tétrachloroéthylène	45P1P2D@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Trichloroéthylène	45P1P2D@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Somme des tri et tétrachloroéthylène	45P1P2D@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	10 #
1,1,1-trichloroéthylène	45P1P2D@	< 0.10	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	Méthode interne M_ET105	0.1 #
Autres						
Biphényle	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	#
Pesticides						
Total pesticides						
Somme des pesticides identifiés	45P1P2D@	< 0.500	µg/l	Calcul		0.5
Pesticides azotés						
Cyromazine	45P1P2D@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1 #
Amétryne	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1 #
Atrazine	45P1P2D@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1 #
Atrazine 2-hydroxy	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1 #
Atrazine déséthyl	45P1P2D@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1 #
Cyanazine	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1 #
Desmetryne	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1 #

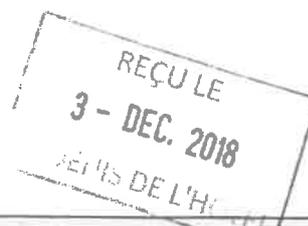
Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Hexazinone	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Metamitron	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Metribuzine	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Prometon	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Prometryne	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Propazine	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Pymetrozine	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Sebuthylazine	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Secbumeton	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Simazine 2-hydroxy	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Terbumeton	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Terbumeton déséthyl	45P1P2D@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Terbuthylazine	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Terbuthylazine déséthyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Terbuthylazine 2-hydroxy (Hydroxyterbuthylazine)	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Terbutryne	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Triétazine	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Simetryne	45P1P2D@	< 0.025	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Dimethametryne	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Propazine 2-hydroxy	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Triétazine 2-hydroxy	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Triétazine déséthyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Sébutylazine déséthyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Sebutylazine 2-hydroxy	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Atrazine déséthyl 2-hydroxy	45P1P2D@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Simazine	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Atrazine déisopropyl	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Atrazine déisopropyl 2-hydroxy	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Terbuthylazine déséthyl 2-hydroxy	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Cybutryne	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Clofentezine	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Mesotrione	45P1P2D@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Sulcotrione	45P1P2D@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Atrazine déséthyl déisopropyl	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1
Pesticides organochlorés						
Methoxychlor	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1
Quintozène	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1
2,4'-DDD	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1
2,4'-DDE	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1
2,4'-DDT	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1

3 - DEC. 2018
ST DENIS D'...

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	
4,4'-DDD	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
4,4'-DDE	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
4,4'-DDT	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Aldrine	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.03	#
Chlordane cis (alpha)	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Chlordane trans (béta)	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Chlordane (cis + trans)	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Dicofof	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Dieldrine	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.03	#
Endosulfan alpha	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Endosulfan béta	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Endosulfan sulfate	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Endosulfan total (alpha+beta)	45P1P2D@	< 0.015	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Endrine	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
HCB (hexachlorobenzène)	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.05	#
HCH alpha	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
HCH béta	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
HCH delta	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
HCH epsilon	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Heptachlore	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.03	#
Heptachlore époxyde endo trans	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.03	#
Heptachlore époxyde exo cis	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.03	#
Heptachlore époxyde	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.03	#
Isodrine	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Lindane (HCH gamma)	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Somme des isomères de l'HCH (sauf H epsilon)	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
...idine aldéhyde	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Nitrofen	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Chlordane gamma	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Pesticides organophosphorés							
Ométhoate	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Azametiphos	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Acéphate	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Azinphos éthyl	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Azinphos méthyl	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Cadusafos	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Coumaphos	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Demeton S-méthyl sulfone	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Dichlorvos	45P1P2D@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Dicrotophos	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#

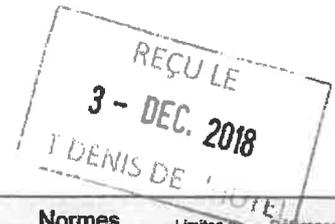
Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Isofenphos	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Malathion	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Mevinphos	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Monocrotophos	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Naled	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Phoxime	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Pyrimiphos éthyl	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Profenofos	45P1P2D@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Sulfotep	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Trichlorfon	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Mecarbam	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Fosthiazate	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Methamidophos	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Oxydemeton méthyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Methacrifos	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Phenthoate	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Sulprofos	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Anilophos	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Diméthylvinphos (chlorveninphos-méthyl)	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Edifenphos	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Famphur	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Fenamiphos	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Malaoxon	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Mephosfolan	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Mierphos	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Paraoxon éthyl (paraoxon)	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Piperophos	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Pyraclafos	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Propaphos	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Etrimfos	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Crufomate	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Butamifos	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Amidithion	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Pyridaphenthion	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Tebupirimfos	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Isoxathion	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Iprobenfos (IBP)	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
EPN	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Ditalimfos	45P1P2D@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Cyanofenphos	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Vamidotion	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	
Somme des parathions éthyl et méthyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	
Carbamates							
Carbaryl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Carbendazime	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Carbétamide	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Carbofuran	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Carbofuran 3-hydroxy	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Ethiofencarb	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Mercaptodiméthur (Methiocarbe)	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Methomyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Oxamyl	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Pirimicarbe	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Propoxur	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Furathiocarbe	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Thiofanox sulfone	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Thiofanox sulfoxyde	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Carbosulfan	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Dioxocarbe	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
3,4,5-triméthacarbe	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Aldicarbe sulfoxyde	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Diméthian	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Iprovalicarbe	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Promecarbe	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Propham	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Phenmedipham	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Fenothiocarbe	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Diethofencarbe	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Bendiocarb	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Benthocarbe (thiobencaarbe)	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Thiodicarbe	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Pirimicarbe desmethyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Ethiofencarbe sulfone	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Aminocarbe	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Ethiofencarbe sulfoxyde	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Methiocarbe sulfoxyde	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Pirimicarbe formamido desmethyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Indoxacarb	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Aldicarbe sulfone	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Butilate	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#



Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Cycloate	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1 #
Diallate	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1 #
Dimepiperate	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1 #
EPTC	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1 #
Fenobucarbe	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1 #
Fenoxycarbe	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1 #
Iodocarbe	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1 #
Isoprocarbe	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1 #
Metolcarb	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1 #
Mexacarbate	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1 #
Propamocarbe	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1 #
sulfocarbe	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1 #
Proximpham	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1 #
Pyributicarbe	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1 #
Tiocarbazil	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1 #
Carboxine	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1 #
Desmediphame	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1 #
Penoxsulam	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1 #
Bufencarbe	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1 #
Karbutilate	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1 #
Allyxycarbe	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1 #
Aldicarbe	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1 #
Benthiavalicarbe-isopropyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1 #
Propoxycarbazone-sodium	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1 #
Chinométhionate	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Chlorprofam	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
linate	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Benoxacor	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Triallate	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Dithiocarbamates						
Ethylénethiourée ETU (métabolite manèbe, mancozèbe, metiram)	45P1P2D@	< 0.5	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET136	#
Ethylénethiourée EU (métabolite manèbe, mancozèbe, metiram)	45P1P2D@	< 0.5	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET136	#
Néonicotinoides						
Acetamipride	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1 #
Imidaclopride	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1 #
Thiaclopride	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1 #
Thiamethoxam	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1 #
Clothianidine	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1 #
Amides						
S-Metolachlor	45P1P2D@	< 0.100	µg/l	HPLC/MS/MS après extract. SPE	Méthode interne M_ET142	0.1 #

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	
Boscalid	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Metalaxyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Zoxamide	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Flufenacet (flurthiamide)	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Isoxaflutole	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Hexythiazox	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Acétochlore	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Alachlore	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Furalaxyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Isoxaben	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Métazachlor	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Napropamide	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Ofurace	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Oxadixyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Propyzamide	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Tebutam	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Alachlore-OXA	45P1P2D@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après extr. SPE	Méthode interne M_ET249	0.10	#
Acétochlore-ESA (t-sulfonyl acid)	45P1P2D@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après extr. SPE	Méthode interne M_ET249	0.10	#
Acétochlore-OXA (sulfinylacetic acid)	45P1P2D@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après extr. SPE	Méthode interne M_ET249	0.10	#
Metolachlor-ESA (metolachlor ethylsulfonic acid)	45P1P2D@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après extr. SPE	Méthode interne M_ET249	0.10	#
Metolachlor-OXA (metolachlor oxalinic acid)	45P1P2D@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après extr. SPE	Méthode interne M_ET249	0.10	#
Metazachlor-ESA (metazachlor sulfonic acid)	45P1P2D@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après extr. SPE	Méthode interne M_ET249	0.10	#
Metazachlor-OXA (metazachlor oxalic acid)	45P1P2D@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après extr. SPE	Méthode interne M_ET249	0.10	#
Alachlore-ESA	45P1P2D@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après extr. SPE	Méthode interne M_ET249	0.10	#
Dimethenamide	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
2,6-dichlorobenzamide	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Mefenacet	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Propachlore	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Tolyfluanide	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Prétilachlore	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Fenhexamid	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Dimetachlore	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Dichlormide	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Ammoniums quaternaires							
Chlorméquat	45P1P2D@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS injection directe	Méthode interne M_ET055	0.1	#
Anillines							
Oryzalin	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Benalaxyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Métolachlor	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#



Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	#
Benfluraline	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Butraline	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Pendimethaline	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Trifluraline	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Azoles							
Aminotriazole	45P1P2D@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET130	0.1	#
Thiabendazole	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Triticonazole	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Azaconazole	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Bromuconazole	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Cyproconazole	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Proconazole	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Diniconazole	45P1P2D@	< 0.025	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Epoxyconazole	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Fenbuconazole	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Fluquinconazole	45P1P2D@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Flusilazole	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Flutriafol	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Hexaconazole	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Metconazole	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Penconazole	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Propiconazole	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Tebuconazole	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Tetraconazole	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Bitertanol	45P1P2D@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Imazalil	45P1P2D@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Prochloraz	45P1P2D@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Paclobutrazole	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Triadimefon	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Uniconazole	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Imibenconazole	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Tricyclazole	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Fenchlorazole-ethyl	45P1P2D@	< 0.10	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Ipconazole	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Pyraflufen-ethyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Furilazole	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET106	0.1	#
Imazaméthabenz méthyl	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Prochloraze	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Tebufenpyrad	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Triadimenol	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Benzonitriles							
loxynil	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Bromoxynil	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Aclonifen	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Chloridazone	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Dichlobenil	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Fenarimol	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
loxynil-octanoate	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
loxynil-méthyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Dicarboximides							
Folpel (Folpet)	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Procymidone	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Vinchlozoline	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Phénoxyacides							
2,4-D	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
2,4-DB	45P1P2D@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
2,4,5-T	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
2,4-MCPA	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
2,4-MCPB	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
MCPP (Mecoprop) total	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Dicamba	45P1P2D@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Triclopyr	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
2,4-DP (Dichlorprop) total	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Quizalofop	45P1P2D@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Quizalofop éthyl	45P1P2D@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Diclofop méthyl	45P1P2D@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Propaquizalofop	45P1P2D@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Haloxypol P-méthyl (R)	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Fenoprop (2,4,5-TP)	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Fluroxypyr	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Fluazifop	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Clofinafop-propargyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Cyhalofop butyl	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Flamprop-méthyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Flamprop-isopropyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Haloxypol 2-éthoxyéthyl	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Fenoxaprop-ethyl	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Haloxypol	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Fluazifop-butyl	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
fluroxypyr-meptyl ester	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#



Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	
MCPP-n et isobutyl ester	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
MCPP-methyl ester	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
MCPP-2 otyl ester	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
MCPP- 2-ethylhexyl ester	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
MCPP-2,4,4-trimethylpentyl ester	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
MCPP-1-octyl ester	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
MCPA-methyl ester	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
MCPA-ethylhexyl ester	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
MCPA-ethyl ester	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
MCPA-butoxyethyl ester	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
MCPA-1-butyl ester	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
PP-2-butoxyethyl ester	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
2,4-D-methyl ester	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
2,4-D-isopropyl ester	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Phénols								
DNOC (dinitrocrésol)	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Dinoseb	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Dinoterb	45P1P2D@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Pentachlorophénol	45P1P2D@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Dichlorophene	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Pyréthriinoïdes								
Acrinathrine	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Alphaméthrine (alpha cypeméthrine)	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Bifenthrine	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Bioresméthrine	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Cyfluthrine	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
perméthrine	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Esfenvalérate	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Fenpropathrine	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Lambda cyhalothrine	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Permethrine	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Tefluthrine	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Deltaméthrine	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Fenvalérate	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Tau-fluvalinate	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Belacyfluthrine	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Strobilurines								
Pyraclostrobine	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Azoxystrobine	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Kresoxim-méthyl	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Picoxystrobine	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Trifloxystrobine	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Pesticides divers						
Cymoxanil	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1
Bentazone	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Chlorophacinone	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Fludioxonil	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Glufosinate	45P1P2D@	< 0.050	µg/l	HPIC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET116	0.1
Quinmerac	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
AMPA	45P1P2D@	< 0.050	µg/l	HPIC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET116	0.1
Glyphosate (incluant le sulfosate)	45P1P2D@	< 0.050	µg/l	HPIC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET116	0.1
Acifluorène	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1
Fomesafen	45P1P2D@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Tebufenozide	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Coumatetralyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Flurtamone	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Imazaquin	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Mefluidide	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Bromadiolone	45P1P2D@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Cycloxydime	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Fluazinam	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Flutolanil	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Florasulam	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Imazamethabenz	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Fenazaquin	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Fluridone	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Metosulam	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Triforine	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Thiophanate méthyl	45P1P2D@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Thiophanate ethyl	45P1P2D@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Pyrazoxyfen	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Coumafene (warfarin)	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Difenacoum	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Picolinafen	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Pyroxulam	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Bensulide	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Difethialone	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Clethodim	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Fenamidone	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1
Toclophos-methyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1



Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Sethoxydim	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1 #
Acibenzolar S-methyl	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1 #
Imazamox	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1 #
Trinexapac-ethyl	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1 #
Imazapyr	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1 #
Proquinazid	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1 #
Silthiopham	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1 #
Triazamate	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1 #
Picloram	45P1P2D@	< 0.100	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1 #
Anthraquinone	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Mepronil	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
inox	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Bromopropylate	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Bupirimate	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Propanil	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Buprofezine	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Pyrimethanil	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Chloroneb	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Chlorothalonil	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Ciomazone	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Cloquintocet mexyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Cyprodinil	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Diflufenican (Diflufenicanil)	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Diméthomorphe	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Ethofumesate	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Fenpropidine	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
inpropimorphe	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Fipronil	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Flumioxiazine	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Flurochloridone	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Flurprimidol	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Lenacile	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Métaldéhyde	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	GC/MS après extraction SPE	Méthode M_ET193	0.1 #
Bromacile	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Norflurazon	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Norflurazon désméthyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Nuarimol	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Oxadiazon	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Oxyfluorène	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Piperonil butoxyde	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Propargite	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Pyridaben	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Pyrifénox	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Quinoxifène	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Roténone	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Terbacile	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Chlorthal-diméthyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Carfentrazone ethyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Mefenpyr diethyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Spiroxamine	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Mepanipyrim	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Isoxadifen-éthyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Pynproxyten	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Tetrasul	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Tecnazene	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Flonicamid	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Metrafenone	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Chlorfenson	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Urées substituées							
Chlortoluron (chlorotoluron)	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode Interne M_ET109	0.1	#
Chloroxuron	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Chlorsulfuron	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Diiflubenzuron	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Dimefuron	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Diuron	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Fenuron	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Isoproturon	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Linuron	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Methabenzthiazuron	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Metobromuron	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Metoxuron	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Monuron	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Neburon	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Triflururon	45P1P2D@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Triasulfuron	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Thifensulfuron méthyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Tebuthiuron	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Sulfosulfuron	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Rimsulfuron	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Prosulfuron	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#



Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Pencycuron	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Nicosulfuron	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Monolinuron	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Mesosulfuron methyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Iodosulfuron méthyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Foramsulfuron	45P1P2D@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Flazasulfuron	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Ethoxysulfuron	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Ethidimuron	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Difénoxuron	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
DCPU (1 (3,4 dichlorophénylurée)	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
PMU (1-(3-4-dichlorophényl)-3-méthylurée)	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Cycluron	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Buturon	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Chlorbromuron	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Amidosulfuron	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Siduron	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Metsulfuron méthyl	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Azimsulfuron	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Oxasulfuron	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Cinosulfuron	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Fluometuron	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Halosulfuron-méthyl	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Bensulfuron-méthyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Sulfometuron-méthyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Phametsulfuron-méthyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Florimuron-éthyl	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Tribenuron-méthyl	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Triflousulfuron méthyl (trisulfuron-méthyl)	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Thiazafuron (thiazfluron)	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Flupyrsulfuron-méthyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Daimuron	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Thidiazuron	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Forchlorfenuron	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Pyrazosulfuron-éthyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
IPPU (1-4(isopropylphényl)-urée	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
IPPMU (isoproturon-desmethyl)	45P1P2D@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
CMPU	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Hexaflumuron	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Teflubenzuron	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
PCB : Polychlorobiphényles <i>PCB par congénères</i>							
PCB 28	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		
PCB 31	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		
PCB 52	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 101	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 105	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 118	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 138	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 149	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 153	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 180	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 194	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 35	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 170	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 209	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 44	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 18	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
Composés divers <i>Divers</i>							
Acrylamide	45P1P2D@	< 0.1	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET130	0.1	#
Phosphate de tributyle	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
Radioactivité : l'activité est comparée à la limite de détection							
Activité alpha globale	45P1P2D@	0.07	Bq/l	Compteur à gaz proportionnel	NF EN ISO 10704		0.1 #
activité alpha globale : incertitude (k=2)	45P1P2D@	0.03	Bq/l	Compteur à gaz proportionnel	NF EN ISO 10704		#
Activité bêta globale	45P1P2D@	0.09	Bq/l	Compteur à gaz proportionnel	NF EN ISO 10704		#
Activité bêta globale : incertitude (k=2)	45P1P2D@	0.04	Bq/l	Compteur à gaz proportionnel	NF EN ISO 10704		#
Potassium 40	45P1P2D@	0.078	Bq/l	Calcul à partir de K			
Potassium 40 : incertitude (k=2)	45P1P2D@	0.005	Bq/l	Calcul à partir de K			
Activité bêta globale résiduelle	45P1P2D@	< 0.04	Bq/l	Calcul			1
Activité bêta globale résiduelle : incertitude (k=2)	45P1P2D@	-	Bq/l	Calcul			
Tritium	45P1P2D@	< 9	Bq/l	Scintillation liquide	NF EN ISO 9698		100 #
Tritium : incertitude (k=2)	45P1P2D@	-	Bq/l	Scintillation liquide	NF EN ISO 9698		#
Dose indicative	45P1P2D@	< 0.1	mSv/an	Interprétation			0.1

45P1P2D@ ANALYSE (P1P2D=P1P2+THM+BRO3) EAU DE PRODUCTION TRAITEE (ARS45-2016)

Taux d'ionisation modifié par la présence d'interférent(s): M_ET116

Taux d'ionisation modifié par la présence d'interférent(s): M_ET116

M_ET249 : Taux d'extraction/ ionisation modifié par la présence d'interférents

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.

CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse Page 19 / 19

Edité le : 27/11/2018

Identification échantillon : LSE1811-28697-1

Destinataire : SEVAMOL

Isabelle VECCHIOLI
Responsable de Laboratoire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Isabelle Vecchioli', written over a horizontal line.A rectangular postmark stamp with a double border. The text inside is arranged in three lines: 'REÇU LE' at the top, '3 - DEC. 2018' in the middle, and 'ST DENIS L'HOTEL' at the bottom.



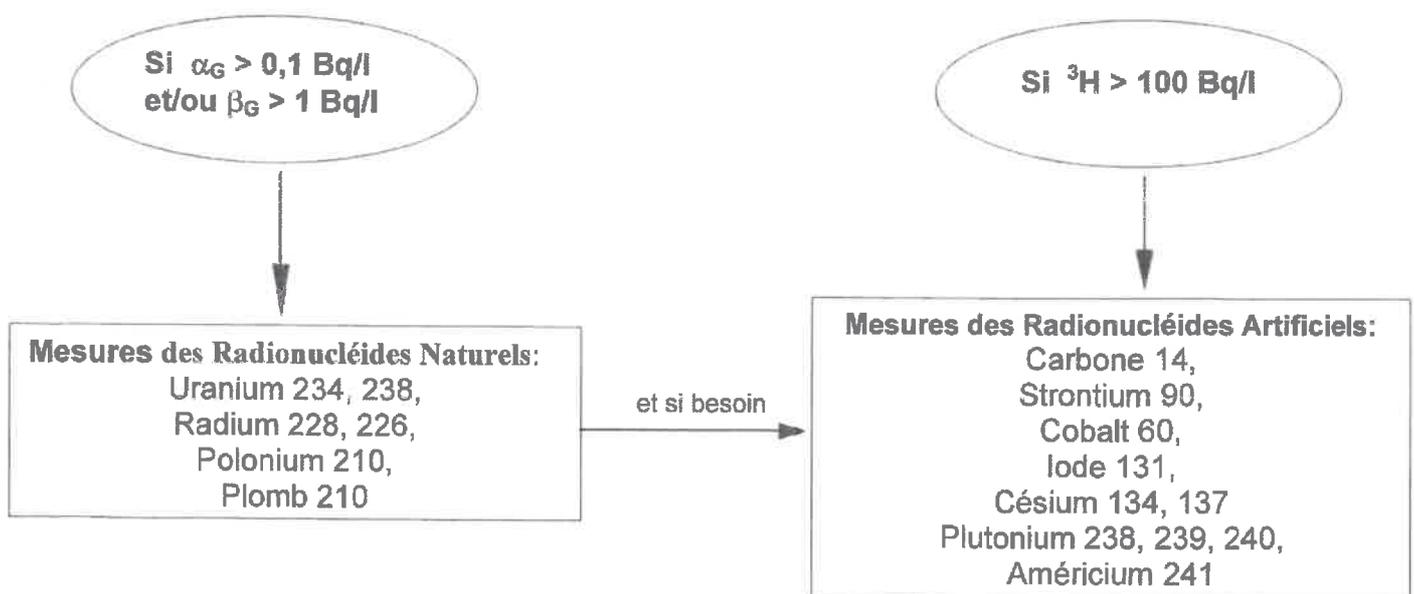
REÇU LE
3 - DEC. 2018
ST DENIS DE L'HOTEL

ETUDES ET MESURES DE LA RADIOACTIVITE DANS LES EAUX DE CONSOMMATION ANALYSE REGLEMENTAIRE - ARRETE DU 12 MAI 2004

Analyse radiologique de référence:

Type d'eau	Analyse	Valeurs guides	Arrêté du 12 mai 2004
Eaux destinées à la consommation humaine	Indice Alpha global (α_G)	0,1 Bq/l	Valeurs guides respectées ↓ DTI < 0,1 mSv/an Sinon, des analyses complémentaires sont à réaliser
Eaux utilisées dans l'industrie agro-alimentaire	Indice Bêta global résiduel (β_G) (Indice bêta global hors potassium 40)	1 Bq/l	
Eaux minérales	Tritium (^3H)	100 Bq/l	

Analyses complémentaires fixées par l'arrêté du 12 mai 2004 pour le calcul de la DTI:



CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé



REÇU LE
2 2 JAN. 2018
ST DENIS DE L'HOTEL

Rapport d'analyse Page 1 / 2
 Edité le : 11/01/2018

MAIRIE DE SAINT DENIS DE L'HOTEL

Mairie
 30 Avenue du Stade
 45550 ST DENIS DE L HOTEL

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
 La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
 L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
 Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier : LSE18-2087		Analyse demandée par : ARS du Centre DT DU LOIRET	
Identification échantillon : LSE1801-21009-1		N° Prélèvement : 00111210	
N° Analyse :	00122408	Code PSV : 0000000482	
Nature:	Eau de distribution		
Point de Surveillance :	BOURG		
Localisation exacte :	MAIRIE SANITAIRES ETAGE		
Dept et commune :	45 SAINT DENIS DE L'HOTEL		
UGE :	0119 - AEP ST DENIS DE L'HOTEL		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite :	D1	Type Analyse : D1FM	Motif du prélèvement : CS
Nom de l'exploitant :	MAIRIE DE SAINT DENIS DE L'HOTEL mairie 30, avenue du stade 45550 SAINT DENIS DE L'HOTEL		
Nom de l'installation :	ST DENIS DE L'HOTEL	Type : UDI	
Prélèvement :	Prélevé le 08/01/2018 à 11h21 Réceptionné le 08/01/2018 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / PION Camille Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 08/01/2018

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Température de l'eau	45D1FM@ 11.3	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3			#
Chlore libre sur le terrain	45D1FM@ 0.27	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7383-2			#
Chlore total sur le terrain	45D1FM@ 0.30	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7383-2			#
Bioxyde de chlore	45D1FM@ N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne selon NF EN ISO 7383-2			

CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 11/01/2018

Identification échantillon : LSE1801-21009-1

Destinataire : MAIRIE DE SAINT DENIS DE L'HOTEL

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Analyses microbiologiques						
Microorganismes aérobies à 36°C	45D1FM@	52	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	#
Microorganismes aérobies à 22°C	45D1FM@	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	#
Bactéries coliformes à 36°C	45D1FM@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0 #
Escherichia coli	45D1FM@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0 #
Entérocoques (Streptocoques fécaux)	45D1FM@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0 #
Caractéristiques organoleptiques						
Aspect de l'eau	45D1FM@	0	-	Analyse qualitative		
Odeur	45D1FM@	0 Chlore	-	Qualitative		
Saveur	45D1FM@	0 Chlore	-	Qualitative		
Couleur	45D1FM@	0	-	Qualitative		
Turbidité	45D1FM@	0.19	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027	
Analyses physicochimiques						
Analyses physicochimiques de base						
pH	45D1FM@	7.92	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5 9 #
Température de mesure du pH	45D1FM@	19.5	°C			
Conductivité électrique brute à 25°C	45D1FM@	340	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	200 1100 #
Cations						
Ammonium	45D1FM@	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie au bleu indophénol	NF T90-015-2	0.10 #
Métaux						
Fer total	45D1FM@	< 10	µg/l Fe	ICP/MS après acidification et décanation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	200 #
Manganèse total	45D1FM@	< 10	µg/l Mn	ICP/MS après acidification et décanation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	50 #

45D1FM@

ANALYSE (D1FM=D1+FE+MN) EAU DE DISTRIBUTION (ARS45-2016)

Ludovic RIMBAULT
Responsable Technique Microbiologie



09 AVR. 2018
ST

Rapport d'analyse Page 1 / 2
Edité le : 03/04/2018

MAIRIE DE SAINT DENIS DE L'HOTEL

Mairie
30 Avenue du Stade
45550 ST DENIS DE L HOTEL

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation,
identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier : LSE18-39301		Analyse demandée par : ARS du Centre DT DU LOIRET	
Identification échantillon : LSE1803-43135-1		N° Prélèvement : 00112262	
N° Analyse :	00123601	Code PSV : 0000000482	
Nature:	Eau de distribution		
Point de Surveillance :	BOURG		
Localisation exacte :	MAIRIE EVIER SANITAIRE		
Dept et commune :	45 SAINT DENIS DE L'HOTEL		
UGE :	0119 - AEP ST DENIS DE L'HOTEL		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite :	D1	Type Analyse : D1FM	Motif du prélèvement : CS
Nom de l'exploitant :	MAIRIE DE SAINT DENIS DE L'HOTEL mairie 30, avenue du stade 45550 SAINT DENIS DE L'HOTEL		
Nom de l'installation :	ST DENIS DE L'HOTEL	Type : UDI	
Prélèvement :	Prélevé le 29/03/2018 à 11h35 Réceptionné le 29/03/2018 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / BOUTARD Sébastien Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 29/03/2018

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Température de l'eau	45D1FM@ 10.8	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3			#
Chlore libre sur le terrain	45D1FM@ 0.24	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Chlore total sur le terrain	45D1FM@ 0.25	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Bioxyde de chlore	45D1FM@ N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne selon NF EN ISO 7393-2			

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Analyses microbiologiques						
Microorganismes aérobies à 36°C	45D1FM@	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	#
Microorganismes aérobies à 22°C	45D1FM@	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	#
Bactéries coliformes à 36°C	45D1FM@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0 #
Escherichia coli	45D1FM@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0 #
Entérocoques (Streptocoques fécaux)	45D1FM@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0 #
Caractéristiques organoleptiques						
Aspect de l'eau	45D1FM@	0	-	Analyse qualitative		
Odeur	46D1FM@	0 Chlore	-	Qualitative		
Saveur	45D1FM@	0 Chlore	-	Qualitative		
Couleur	45D1FM@	0	-	Qualitative		
Turbidité	45D1FM@	0.15	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027	- #
Analyses physicochimiques						
Analyses physicochimiques de base						
pH	45D1FM@	7.97	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5 9 #
Température de mesure du pH	45D1FM@	19.3	°C			
Conductivité électrique brute à 25°C	45D1FM@	337	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	200 1100 #
Cations						
Ammonium	45D1FM@	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie au bleu indophénol	NF T90-015-2	0.10 #
Métaux						
Fer total	45D1FM@	< 10	µg/l Fe	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	200 #
Manganèse total	45D1FM@	< 10	µg/l Mn	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	50 #

45D1FM@

ANALYSE (D1FM=D1+FE+MN) EAU DE DISTRIBUTION (ARS45-2016)

Nicolas ROUX
Valideur technique



AFFICHÉ LE 9.05 2018 2

Rapport d'analyse Page 1 / 2
Edité le : 20/04/2018

MAIRIE DE SAINT DENIS DE L'HOTEL

Mairie
30 Avenue du Stade
45550 ST DENIS DE L HOTEL

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier : LSE18-47949		Analyse demandée par : ARS du Centre DT DU LOIRET	
Identification échantillon : LSE1804-33080-1		N° Prélèvement : 00112482	
N° Analyse :	00123858	Code PSV : 0000000482	
Nature:	Eau de distribution		
Point de Surveillance :	BOURG		
Localisation exacte :	MAIRIE		
Dept et commune :	45 SAINT DENIS DE L'HOTEL		
UGE :	0119 - AEP ST DENIS DE L'HOTEL		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite :	D1	Type Analyse : D1FM	Motif du prélèvement : CS
Nom de l'exploitant :	MAIRIE DE SAINT DENIS DE L'HOTEL mairie 30, avenue du stade 45550 SAINT DENIS DE L'HOTEL		
Nom de l'installation :	ST DENIS DE L'HOTEL	Type : UDI	
Prélèvement :	Prélevé le 17/04/2018 à 11h19 Réceptionné le 17/04/2018 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / CHEVALET Laura Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 17/04/2018

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Température de l'eau	45D1FM@ 13.3	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3			#
Chlore libre sur le terrain	45D1FM@ 0.24	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Chlore total sur le terrain	45D1FM@ 0.27	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Bloxyde de chlore	45D1FM@ N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne selon NF EN ISO 7393-2			

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Analyses microbiologiques						
Microorganismes aérobies à 36°C	45D1FM@	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	#
Microorganismes aérobies à 22°C	45D1FM@	1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	#
Bactéries coliformes à 36°C	45D1FM@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0 #
Escherichia coli	45D1FM@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0 #
Entérocoques (Streptocoques fécaux)	45D1FM@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0 #
Caractéristiques organoleptiques						
Aspect de l'eau	45D1FM@	0	-	Analyse qualitative		
Odeur	45D1FM@	0 Chlore	-	Qualitative		
Saveur	45D1FM@	0 Chlore	-	Qualitative		
Couleur	45D1FM@	0	-	Qualitative		
Turbidité	45D1FM@	0.21	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027	#
Analyses physicochimiques						
<i>Analyses physicochimiques de base</i>						
pH	45D1FM@	7.83	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5 9 #
Température de mesure du pH	45D1FM@	18.0	°C			
Conductivité électrique brute à 25°C	45D1FM@	315	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27886	200 1100 #
Cations						
Ammonium	45D1FM@	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie au bleu indophénol	NF T90-015-2	0.10 #
Métaux						
Fer total	45D1FM@	< 10	µg/l Fe	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	200 #
Manganèse total	45D1FM@	< 10	µg/l Mn	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	50 #

45D1FM@

ANALYSE (D1FM=D1+FE+MN) EAU DE DISTRIBUTION (ARS45-2016)

Ludovic RIMBAULT
Responsable Technique Microbiologie





Rapport d'analyse Page 1 / 2
Edité le : 22/05/2018

MAIRIE DE SAINT DENIS DE L'HOTEL

Mairie
30 Avenue du Stade
45550 ST DENIS DE L HOTEL

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, notifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier : LSE18-62795		Analyse demandée par : ARS du Centre DT DU LOIRET	
Identification échantillon : LSE1805-32201-1		N° Prélèvement : 00112826	
N° Analyse :	00124252	Code PSV : 000000482	
Nature:	Eau de distribution		
Point de Surveillance :	BOURG		
Localisation exacte :	MAIRIE		
Dept et commune :	45 SAINT DENIS DE L'HOTEL		
UGE :	0119 - AEP ST DENIS DE L'HOTEL		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite :	D1	Type Analyse : D1FM	Motif du prélèvement : CS
Nom de l'exploitant :	MAIRIE DE SAINT DENIS DE L'HOTEL mairie 30, avenue du stade 45550 SAINT DENIS DE L'HOTEL		
Nom de l'installation :	ST DENIS DE L'HOTEL	Type : UDI	
Prélèvement :	Prélevé le 18/05/2018 à 11h25 Réceptionné le 18/05/2018 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / MISSIER Benoit Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 18/05/2018

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Température de l'eau	45D1FM@ 16.5	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3			#
Chlore libre sur le terrain	45D1FM@ 0.06	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Chlore total sur le terrain	45D1FM@ 0.08	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Bloxyde de chlore	45D1FM@ N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne selon NF EN ISO 7393-2			

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Analyses microbiologiques						
Microorganismes aérobies à 36°C	45D1FM@	12	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	*
Microorganismes aérobies à 22°C	45D1FM@	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	*
Bactéries coliformes à 36°C	45D1FM@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0 *
Escherichia coli	45D1FM@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0 *
Entérocoques (Streptocoques fécaux)	45D1FM@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0 *
Caractéristiques organoleptiques						
Aspect de l'eau	45D1FM@	0	-	Analyse qualitative		
Odeur	45D1FM@	0 Chlore	-	Qualitative		
Saveur	45D1FM@	0 Chlore	-	Qualitative		
Couleur	45D1FM@	0	-	Qualitative		
Turbidité	45D1FM@	< 0.10	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027	*
Analyses physicochimiques						
<i>Analyses physicochimiques de base</i>						
pH	45D1FM@	7.88	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5 9 *
Température de mesure du pH	45D1FM@	20.1	°C			
Conductivité électrique brute à 25°C	45D1FM@	344	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27868	200 1100 *
Cations						
Ammonium		< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	Méthode selon NF T80-015-2	0.10 *
Métaux						
Fer total	45D1FM@	< 10	µg/l Fe	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	200 *
Manganèse total	45D1FM@	< 10	µg/l Mn	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	50 *

45D1FM@

ANALYSE (D1FM=D1+FE+MN) EAU DE DISTRIBUTION (ARS45-2016)

Nicolas ROUX
Valideur technique



REÇU LE
26 JUIN 2018
ST DENIS DE L'HOTEL

Rapport d'analyse Page 1 / 3
Edité le : 18/06/2018

MAIRIE DE SAINT DENIS DE L'HOTEL

Mairie
30 Avenue du Stade
45550 ST DENIS DE L HOTEL

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 3 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier : LSE18-79297	Analyse demandée par : ARS du Centre DT DU LOIRET
Identification échantillon : LSE1806-35548-1	N° Prélèvement : 00113239
N° Analyse : 00124721	
Nature: Eau de distribution	Code PSV : 000000482
Point de Surveillance : BOURG	
Localisation exacte : CAFE DE LA GARE	
Dept et commune : 45 SAINT DENIS DE L'HOTEL	
UGE : 0119 - AEP ST DENIS DE L'HOTEL	
Type d'eau : T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE	
Type de visite : D1 Type Analyse : D1D2M	Motif du prélèvement : CS
Nom de l'exploitant : MAIRIE DE SAINT DENIS DE L'HOTEL mairie 30, avenue du stade 45550 SAINT DENIS DE L'HOTEL	
Nom de l'installation : ST DENIS DE L'HOTEL Type : UDI	
Prélèvement : Prélevé le 13/06/2018 à 09h02 Réceptionné le 13/06/2018 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / MISSIER Benoit Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL	

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 13/06/2018

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Température de l'eau	45D1D2M@ 13.6	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3			#
Chlore libre sur le terrain	45D1D2M@ 0.15	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Chlore total sur le terrain	45D1D2M@ 0.17	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Bioxyde de chlore	45D1D2M@ N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne selon NF EN ISO 7393-2			

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Analyses microbiologiques						
Microorganismes aérobies à 36°C	45D1D2M@	18	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	#
Microorganismes aérobies à 22°C	45D1D2M@	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	#
Bactéries coliformes à 36°C	45D1D2M@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0 #
Escherichia coli	45D1D2M@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0 #
Entérocoques (Streptocoques fécaux)	45D1D2M@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0 #
Caractéristiques organoleptiques						
Aspect de l'eau	45D1D2M@	0	-	Analyse qualitative		#
Odeur	45D1D2M@	0 Chlore	-	Qualitative		#
Saveur	45D1D2M@	0 Chlore	-	Qualitative		#
Couleur	45D1D2M@	0	-	Qualitative		#
Turbidité	45D1D2M@	< 0.10	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027	#
Analyses physicochimiques						
<i>Analyses physicochimiques de base</i>						
pH	45D1D2M@	7.85	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5 9 #
Température de mesure du pH	45D1D2M@	18.8	°C			#
Conductivité électrique brute à 25°C	45D1D2M@	336	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	200 1100 #
Cations						
Ammonium	45D1D2M@	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie au bleu indophénol	NF T90-015-2	0.10 #
Anions						
Nitrites	45D1D2M@	< 0.02	mg/l NO2-	Spectrophotométrie	NF EN 26777	0.50 #
Métaux						
Chrome total	45D1D2M@	< 5	µg/l Cr	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	50 #
Fer total	45D1D2M@	< 10	µg/l Fe	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	200 #
Manganèse total	45D1D2M@	< 10	µg/l Mn	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	50 #
Cadmium total	45D1D2M@	< 1	µg/l Cd	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	5 #
Antimoine total	45D1D2M@	< 1	µg/l Sb	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	5 #
Nickel total au 1er jet	45D1D2M@	< 5	µg/l Ni	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	20 #
Plomb total au 1er jet	45D1D2M@	< 2	µg/l Pb	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	10 #
Cuivre total au 1er jet	45D1D2M@	< 0.010	mg/l Cu	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	2.0 1.0 #
COV : composés organiques volatils						
<i>Solvants organohalogénés</i>						
Chlorure de vinyle	45D1D2M@	< 0.004	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	NF EN ISO 15680	0.5 #
Epichlorhydrine	45D1D2M@	< 0.10	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	NF EN ISO 15680	0.1 #
HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques						
<i>HAP</i>						
Benzo (b) fluoranthène	45D1D2M@	< 0.005	µg/l	GC/MS après extr. SPE	Méthode M_ET083	#
Benzo (k) fluoranthène	45D1D2M@	< 0.005	µg/l	GC/MS après extr. SPE	Méthode M_ET083	#
Benzo (a) pyrène	45D1D2M@	< 0.005	µg/l	GC/MS après extr. SPE	Méthode M_ET083	0,010 #
Benzo (ghi) pérylène	45D1D2M@	< 0.005	µg/l	GC/MS après extr. SPE	Méthode M_ET083	#
Indéno (1,2,3 cd) pyrène	45D1D2M@	< 0.005	µg/l	GC/MS après extr. SPE	Méthode M_ET083	#

CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse Page 3 / 3

Edité le : 18/06/2018

Identification échantillon : LSE1806-35548-1

Destinataire : MAIRIE DE SAINT DENIS DE L'HOTEL

REÇU LE
26 JUN 2018
ST DENIS DE L'HOTEL

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Fluoranthène	45D1D2M@	< 0.005	µg/l	GC/MS après extr. SPE	Méthode M_ET083		#
Somme des 4 HAP quantifiés	45D1D2M@	< 0.005	µg/l	GC/MS après extr. SPE	Méthode M_ET083	0.100	
Composés divers Divers							
Acrylamide	45D1D2M@	< 0.1	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET130	0.1	#

45D1D2M@ ANALYSE (D1D2M=D1D2+MN) EAU DE DISTRIBUTION (ARS45-2016)

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.

Delphine AWDE
Technicienne de Laboratoire







REÇU LE
23 JUL. 2018
ST DENIS DE L'HOTEL

Rapport d'analyse Page 1 / 2
Edité le : 16/07/2018

MAIRIE DE SAINT DENIS DE L'HOTEL

Mairie
30 Avenue du Stade
45550 ST DENIS DE L HOTEL

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier : LSE18-101009		Analyse demandée par : ARS du Centre DT DU LOIRET	
Identification échantillon : LSE1807-44964-1		Code PSV : 0000001173	
Nature :	Eau de distribution		
Point de Surveillance :	ECARTS		
Localisation exacte :	11 RUE DES CATALPAS MR PHILIPPE		
Dept et commune :	45 SAINT DENIS DE L'HOTEL		
UGE :	0119 - AEP ST DENIS DE L'HOTEL		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite :	D1	Type Analyse : D1FM	Motif du prélèvement : CS
Nom de l'exploitant :	MAIRIE DE SAINT DENIS DE L'HOTEL mairie 30, avenue du stade 45550 SAINT DENIS DE L'HOTEL		
Nom de l'installation :	ST DENIS DE L'HOTEL	Type : UDI	
Prélèvement :	Prélevé le 12/07/2018 à 11h42 Réceptionné le 12/07/2018 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / MISSIER Benoit Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
Date de début d'analyse le 12/07/2018

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Température de l'eau	45D1FM@	20.4	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3		#
Chlore libre sur le terrain	45D1FM@	0.07	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#
Chlore total sur le terrain	45D1FM@	0.10	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#
Bioxyde de chlore	45D1FM@	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne selon NF EN ISO 7393-2		
Analyses microbiologiques							

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Microorganismes aérobies à 36°C	45D1FM@	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	
Microorganismes aérobies à 22°C	45D1FM@	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	
Bactéries coliformes à 36°C	45D1FM@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0
Escherichia coli	45D1FM@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0
Entérocoques (Streptocoques fécaux)	45D1FM@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7898-2	0
Caractéristiques organoleptiques						
Aspect de l'eau	45D1FM@	0	-	Analyse qualitative		
Odeur	45D1FM@	0 Chloré	-	Qualitative		
Saveur	45D1FM@	0 Chloré	-	Qualitative		
Couleur	45D1FM@	0	-	Qualitative		
Turbidité	45D1FM@	< 0.10	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027	2
Analyses physicochimiques						
<i>Analyses physicochimiques de base</i>						
pH	45D1FM@	7.94	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5 9
Température de mesure du pH	45D1FM@	20.2	°C			
Conductivité électrique brute à 25°C	45D1FM@	353	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	200 1100
Cations						
Ammonium	45D1FM@	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie au bleu indophénol	NF T80-015-2	0.10
Métaux						
Fer total	45D1FM@	< 10	µg/l Fe	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17284-1 et NF EN ISO 17284-2	200
Manganèse total	45D1FM@	< 10	µg/l Mn	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17284-1 et NF EN ISO 17284-2	50
COV : composés organiques volatils						
<i>Solvants organohalogénés</i>						
Chlorure de vinyle		0.0047	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	NF EN ISO 15880	0.5

45D1FM@

ANALYSE (D1FM=D1+FE+MN) EAU DE DISTRIBUTION (ARS45-2016)

Sébastien GASPARD
Responsable de laboratoire



10 01 2018

Rapport d'analyse Page 1 / 2
Edité le : 30/08/2018

MAIRIE DE SAINT DENIS DE L'HOTEL

Mairie
30 Avenue du Stade
45550 ST DENIS DE L HOTEL

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier : LSE18-132988		Analyse demandée par : ARS du Centre DT DU LOIRET	
Identification échantillon : LSE1808-57209-1		N° Prélèvement : 00134714	
N° Analyse :	00146279		
Nature:	Eau de distribution		
Point de Surveillance :	BOURG	Code PSV : 0000000482	
Localisation exacte :	MAIRIE, URBANISME		
Dept et commune :	45 SAINT DENIS DE L'HOTEL		
UGE :	0119 - AEP ST DENIS DE L'HOTEL		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite :	D1	Type Analyse : D1FM	Motif du prélèvement : CS
Nom de l'exploitant :	MAIRIE DE SAINT DENIS DE L'HOTEL mairie 30, avenue du stade 45550 SAINT DENIS DE L'HOTEL		
Nom de l'installation :	ST DENIS DE L'HOTEL	Type : UDI	
Prélèvement :	Prélevé le 27/08/2018 à 12h51 Réceptionné le 27/08/2018 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / VALLOT Etienne Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 27/08/2018

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Température de l'eau	45D1FM@ 20.8	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3			#
Chlore libre sur le terrain	45D1FM@ 0.21	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Chlore total sur le terrain	45D1FM@ 0.21	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Bioxyde de chlore	45D1FM@ N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne selon NF EN ISO 7393-2			

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Analyses microbiologiques						
Microorganismes aérobies à 36°C	45D1FM@	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	#
Microorganismes aérobies à 22°C	45D1FM@	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	#
Bactéries coliformes à 36°C	45D1FM@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0 #
Escherichia coli	45D1FM@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0 #
Entérocoques (Streptocoques fécaux)	45D1FM@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0 #
Caractéristiques organoleptiques						
Aspect de l'eau	45D1FM@	0	-	Analyse qualitative		
Odeur	45D1FM@	0 Chlore	-	Qualitative		
Saveur	45D1FM@	0 Chlore	-	Qualitative		
Couleur	45D1FM@	0	-	Qualitative		
Turbidité	45D1FM@	< 0.10	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027	#
Analyses physicochimiques						
Analyses physicochimiques de base						
pH	45D1FM@	7.83	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5 9 #
Température de mesure du pH	45D1FM@	19.7	°C			
Conductivité électrique brute à 25°C	45D1FM@	339	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	200 1100 #
Cations						
Ammonium	45D1FM@	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie au bleu indophénoï	NF T90-015-2	0.10 #
Métaux						
Fer total	45D1FM@	< 10	µg/l Fe	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	200 #
Manganèse total	45D1FM@	< 10	µg/l Mn	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	50 #

45D1FM@

ANALYSE (D1FM=D1+FE+MN) EAU DE DISTRIBUTION (ARS45-2016)

Ludovic RIMBAULT
Responsable Technique Microbiologie



Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Analyses microbiologiques						
Microorganismes aérobies à 36°C	45D1FM@	2	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	#
Microorganismes aérobies à 22°C	45D1FM@	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	#
Bactéries coliformes à 36°C	45D1FM@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0 #
Escherichia coli	45D1FM@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0 #
Entérocoques (Streptocoques fécaux)	45D1FM@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0 #
Caractéristiques organoleptiques						
Aspect de l'eau	45D1FM@	0	-	Analyse qualitative		
Odeur	45D1FM@	0 Chlore	-	Qualitative		
Saveur	45D1FM@	0 Chlore	-	Qualitative		
Couleur	45D1FM@	0	-	Qualitative		
Turbidité	45D1FM@	< 0.10	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027	#
Analyses physicochimiques						
Analyses physicochimiques de base						
pH	45D1FM@	7.89	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5 9 #
Température de mesure du pH	45D1FM@	19.8	°C			
Conductivité électrique brute à 25°C	45D1FM@	350	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	200 1100 #
Cations						
Ammonium	45D1FM@	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie au bleu indophénol	NF T90-015-2	0.10 #
Métaux						
Fer total	45D1FM@	< 10	µg/l Fe	ICP/MS après acidification et décanation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	200 #
Manganèse total	45D1FM@	< 10	µg/l Mn	ICP/MS après acidification et décanation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	50 #

45D1FM@

ANALYSE (D1FM=D1+FE+MN) EAU DE DISTRIBUTION (ARS45-2016)

Ludovic RIMBAULT
Responsable Technique Microbiologie



AFFICHÉ le 23/10/2018

Rapport d'analyse Page 1 / 2
Edité le : 15/10/2018



MAIRIE DE SAINT DENIS DE L'HOTEL

Mairie
30 Avenue du Stade
45550 ST DENIS DE L HOTEL

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier : LSE18-163576	Analyse demandée par : ARS du Centre DT DU LOIRET
Identification échantillon : LSE1810-30670-1	N° Prélèvement : 00135239
N° Analyse : 00146871	Code PSV : 0000000482
Nature: Eau de distribution	
Point de Surveillance : BOURG	
Localisation exacte : MAIRIE	
Dept et commune : 45 SAINT DENIS DE L'HOTEL	
UGE : 0119 - AEP ST DENIS DE L'HOTEL	
Type d'eau : T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE	
Type de visite : D1 Type Analyse : D1FM	Motif du prélèvement : CS
Nom de l'exploitant : MAIRIE DE SAINT DENIS DE L'HOTEL mairie 30, avenue du stade 45550 SAINT DENIS DE L'HOTEL	
Nom de l'installation : ST DENIS DE L'HOTEL Type : UDI	
Prélèvement : Prélevé le 11/10/2018 à 11h06 Réceptionné le 11/10/2018 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / CHEVALET Laura Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL	

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 11/10/2018

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Température de l'eau	45D1FM@ 18.5	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3		25	*
Chlore libre sur le terrain	45D1FM@ 0.27	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Chlore total sur le terrain	45D1FM@ 0.29	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Bioxyde de chlore	45D1FM@ N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne selon NF EN ISO 7393-2			

CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 15/10/2018

Identification échantillon : LSE1810-30670-1

Destinataire : MAIRIE DE SAINT DENIS DE L'HOTEL

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Analyses microbiologiques						
Microorganismes aérobies à 36°C	45D1FM@	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	#
Microorganismes aérobies à 22°C	45D1FM@	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	#
Bactéries coliformes à 36°C	45D1FM@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0 #
Escherichia coli	45D1FM@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0 #
Entérocoques (Streptocoques fécaux)	45D1FM@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0 #
Caractéristiques organoleptiques						
Aspect de l'eau	45D1FM@	0	-	Analyse qualitative		
Odeur	45D1FM@	0 Chlore	-	Qualitative		
Saveur	45D1FM@	0 Chlore	-	Qualitative		
Couleur	45D1FM@	0	-	Qualitative		
Turbidité	45D1FM@	0.11	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027	2 #
Analyses physicochimiques						
<i>Analyses physicochimiques de base</i>						
pH	45D1FM@	7.92	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5 9 #
Température de mesure du pH	45D1FM@	20.5	°C			
Conductivité électrique brute à 25°C	45D1FM@	352	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	200 1100 #
Cations						
Ammonium	45D1FM@	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie au bleu indophénol	NF T90-015-2	0.10 #
Métaux						
Fer total	45D1FM@	< 10	µg/l Fe	ICP/MS après acidification et décanation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	200 #
Manganèse total	45D1FM@	< 10	µg/l Mn	ICP/MS après acidification et décanation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	50 #

45D1FM@

ANALYSE (D1FM=D1+FE+MN) EAU DE DISTRIBUTION (ARS45-2016)

Virginie BORNU
Responsable de laboratoire



CARSO LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Accréditation
I-1531
PORTÉE
disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport d'analyse Page 1 / 2
Edité le : 20/11/2018

26 NOV. 2018

MAIRIE DE SAINT DENIS DE L'HOTEL

Mairie
30 Avenue du Stade
45550 ST DENIS DE L HOTEL

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier : LSE18-181335		Analyse demandée par : ARS du Centre DT DU LOIRET	
Identification échantillon : LSE1811-28678-1		N° Prélèvement : 00135687	
N° Analyse :	00147390		
Nature:	Eau de distribution		
Point de Surveillance :	ECARTS	Code PSV : 0000001173	
Localisation exacte :	DÉLICE DE LOIRE, 61 RUE DE L'INDUSTRIE		
Dept et commune :	45 SAINT DENIS DE L'HOTEL		
UGE :	0119 - AEP ST DENIS DE L'HOTEL		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite :	D1	Type Analyse : D1FM	Motif du prélèvement : CS
Nom de l'exploitant :	MAIRIE DE SAINT DENIS DE L'HOTEL mairie 30, avenue du stade 45550 SAINT DENIS DE L'HOTEL		
Nom de l'installation :	ST DENIS DE L'HOTEL	Type : UDI	
Prélèvement :	Prélevé le 13/11/2018 à 11h30 Réceptionné le 13/11/2018 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / VALLOT Etienne Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 13/11/2018

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Température de l'eau	45D1FM@ 13.4	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3			25 #
Chlore libre sur le terrain	45D1FM@ 0.30	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7383-2			#
Chlore total sur le terrain	45D1FM@ 0.31	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7383-2			#
Dioxyde de chlore	45D1FM@ N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne selon NF EN ISO 7393-2			

de

suit

FR

CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 20/11/2018

Identification échantillon : LSE1811-28678-1

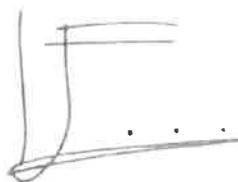
Destinataire : MAIRIE DE SAINT DENIS DE L'HOTEL

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Analyses microbiologiques						
Microorganismes aérobies à 36°C	45D1FM@	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	
Microorganismes aérobies à 22°C	45D1FM@	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	
Bactéries coliformes à 35°C	45D1FM@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0
Escherichia coli	45D1FM@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0
Entérocoques (Streptocoques fécaux)	45D1FM@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0
Caractéristiques organoleptiques						
Aspect de l'eau	45D1FM@	0		Analyse qualitative		
Odeur	45D1FM@	0 Chlore	-	Qualitative		
Saveur	45D1FM@	0 Chlore	-	Qualitative		
Couleur	45D1FM@	0	-	Qualitative		
Turbidité	45D1FM@	0.14	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027	2
Analyses physicochimiques						
<i>Analyses physicochimiques de base</i>						
pH	45D1FM@	7.88	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5 9
Température de mesure du pH	45D1FM@	19.5	°C			
Conductivité électrique brute à 25°C	45D1FM@	352	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	200 1100
Cations						
Ammonium	45D1FM@	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie au bleu indophénol	NF T90-015-2	0.10
Métaux						
Fer total	45D1FM@	< 10	µg/l Fe	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17284-1 et NF EN ISO 17284-2	200
Manganèse total	45D1FM@	< 10	µg/l Mn	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17284-1 et NF EN ISO 17284-2	50
COV : composés organiques volatils						
<i>Solvants organohalogénés</i>						
Chlore de vinyle		< 0.004	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	Méthode interne M ET105	0.5

45D1FM@

ANALYSE (D1FM=D1+FE+MN) EAU DE DISTRIBUTION (ARS45-2016)

KERNEIS Yves-François
Valideur technique





Établissement public du ministère chargé du développement durable

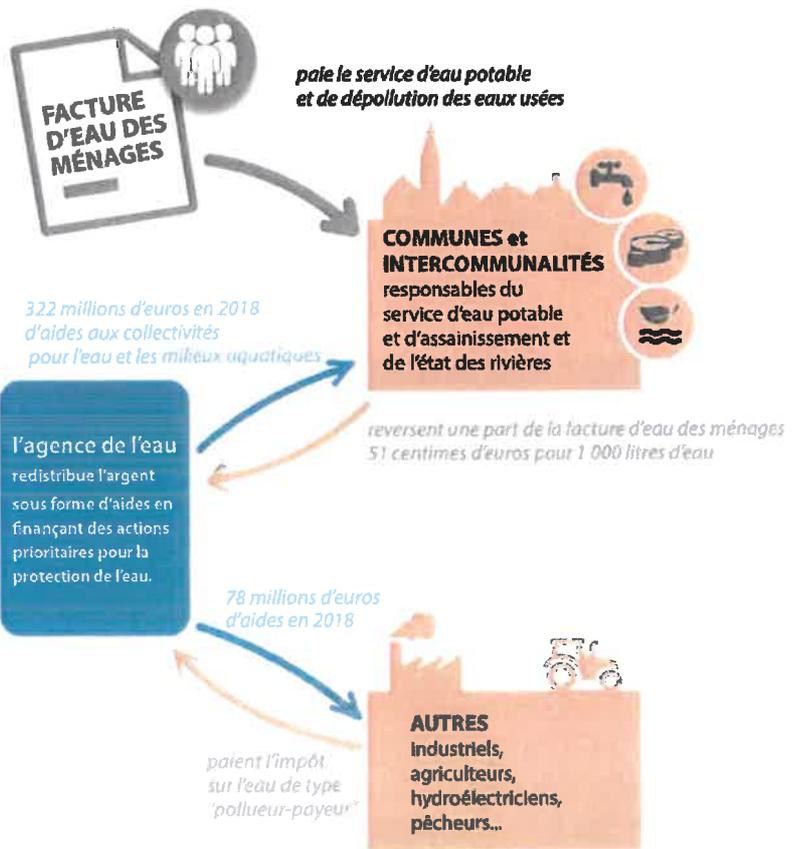
NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2019
CHIFFRES 2018

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 494 euros par an et une mensualité de 41 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2015).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- Les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12,4 % du montant de la facture d'eau.
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :



agence.eau-loire-bretagne.fr
& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2018 ?

En 2018, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 359 millions d'euros dont 288 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2018 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2018 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2018) source agence de l'eau Loire-Bretagne



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2018

Pour réduire les sources de pollution

- 8 851 artisans bénéficient d'une aide pour la collecte et l'élimination des pollutions toxiques.
- 204 contrats territoriaux accompagnent les agriculteurs par l'intermédiaire d'animations collectives, de diagnostics d'exploitations, d'accompagnements individuels, d'actions de communication ou encore d'études.
- L'agence de l'eau accompagne 38 communes, groupements de communes ou 51 syndicats, 18 associations, 9 fédérations de défense contre les nuisibles (FREDON), 4 centres permanents d'éducation à l'environnement (CPIE) dans leur démarche « zéro phyto ».

Pour dépolluer les eaux

- La révision du 10^e programme s'est traduite par une forte augmentation des taux d'aide, en particulier sur les systèmes d'assainissement prioritaires. Il en résulte une dynamique d'investissements très soutenue en 2018 avec 189 millions d'euros d'aide.
- Les aides pour la mise en place de l'auto-surveillance des réseaux d'eaux usées restent soutenues.
- Des aides à la réhabilitation groupée de 8 585 installations d'assainissement non collectif présentant un danger pour les personnes ou un risque environnemental avéré.

Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

- 1 869 km de cours d'eau sont restaurés et 1 764 sont entretenus pour retrouver un fonctionnement naturel et leur permettre de jouer un rôle dans l'amélioration de la qualité de l'eau.
- 236 ouvrages qui barralent les cours d'eau sont effacés ou aménagés pour restaurer la circulation de l'eau, des poissons et des sédiments.
- 7 034 hectares de zones humides sont restaurés et 516 sont acquis pour être protégés.

Pour préserver les ressources

En 2018, 166 actions sont financées au titre de la protection de la ressource.
L'agence finance 154 actions en faveur de l'eau potable.

RECONQUÉRIR LE BON ÉTAT DES EAUX

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, l'agence de l'eau recherche la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).

Pour préserver le littoral

- Depuis 2013, 171 contrats ont été conclus avec les acteurs du littoral pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied, la conchyliculture et réduire les pollutions portuaires.

Pour renforcer la concertation et la cohérence des actions

- L'agence de l'eau soutient 55 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) définis par une commission locale de l'eau, ils planifient la gestion de l'eau en conformité avec le Sdage (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) ; ils couvrent 82 % du territoire.
- Elle accompagne 334 opérations territoriales pour restaurer les milieux aquatiques, réduire les pollutions diffuses, maîtriser les prélèvements d'eau et prévenir les déficits, elles couvrent 80 % du bassin.
- Des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les financements.

Pour une gestion solidaire

- En 2018, 143,6 millions d'euros d'aides ont été apportées aux communes rurales sous forme de subvention, dont 92,4 millions d'euros dans le cadre du programme solidarité urbain-rural.
- Solidarité avec les pays en développement : l'agence de l'eau entretient depuis plusieurs années des relations suivies avec le Brésil, en Afrique avec le Burkina Faso et le Ghana, et en Asie avec la Birmanie, le Laos et le Cambodge. Pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'agence soutient, avec 3,2 millions d'euros, 36 projets de coopération décentralisée qui bénéficient à 261 000 habitants.

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, UN AXE MAJEUR DE LA POLITIQUE DE L'EAU



2018 aura été marquée par l'adoption du plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne. Ce plan identifie les phénomènes auxquels il faut se préparer. Il offre un cadre et propose des actions concrètes pour agir à la hauteur de l'enjeu. Les différents

acteurs (collectivités, industriels, agriculteurs, associations, pêcheurs...) sont appelés à **se mobiliser autour des nombreuses solutions.**

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vifaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 336 communautés de communes, près de 7 000 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Kerala - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (départ. 44 - 49 - 85)
1 rue Eugène Varlin - CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
→ Site du Mans (départ. 49 - 50 - 53 - 61 - 72)
17 rue Jean Grémillon - CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette - CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmillat sud - CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

Les agences de l'eau s'engagent pour améliorer la culture générale de l'eau.

Rendez-vous sur enimmersion-eau.fr

et sur les réseaux sociaux



L'eau a quelque chose à vous dire...

LES AGENCES DE L'EAU